

LES PHILOSOPHES DU LANGAGE

- 1) Introduction
- 2) Austin
 - a) la signification d'un mot
 - a) les actes de langage
- 3) Grice : la signification non naturelle
- 4) Searle : complément au système d'Austin
- 5) Strawson
- 6) Conclusion

1) Introduction

L'étude de la langue a beaucoup évolué au cours du siècle dernier. En effet, au début les philosophes du langage ne s'intéressaient qu'à une étude d'un langage idéal, ne considéraient

que les affirmations au présent de l'indicatif. Ils proposaient donc un modèle théorique abstrait et non adapté à l'emploi que l'on fait de la langue. Puis certains philosophes se sont attelés à la tâche de décrire ce langage de tous les jours. Il s'agissait, en effet, que d'une description à la base et ces philosophes n'avaient pas les moyens adéquats et nécessaires à une véritable étude. Ces moyens sont des moyens que l'on a appelés, plus tard, pragmatique. Ils consistent à prendre en compte notamment des paramètres comme l'intention du locuteur, sa relation avec l'interlocuteur, la situation dans laquelle telle ou telle phrase a été énoncée. Le présent travail va tenter de montrer que sans prendre de tels paramètres en compte, on ne peut proposer une théorie du langage valable. Pour ce faire, nous allons exposer des articles et des ouvrages de quelques philosophes du langage : Austin, Grice, Searle et Strawson.

2) Austin

a) la signification d'un mot ¹

Austin est un des premiers philosophes du langage ne travaillant plus sur la logique mais sur le langage ordinaire, sur les langues naturelles. Le langage logique et le langage ordinaire sont deux représentations d'une même chose : la langue. Les philosophes du langage cherchent à décrire le fonctionnement de cette langue.

Notre auteur, dans cet article, s'interroge sur la signification d'un mot. Sa méthode est une attitude positive (du positivisme ou descriptivisme).

Selon lui, un mot seul n'a pas de sens, seul un mot ou une expression, en tant qu'il fait partie d'une phrase, en a une. On ne peut donc parler réellement de signification de mot. Dire qu'un mot a une signification revient à dire qu'il y a des phrases où ce mot a une signification.

Pour expliquer sa signification on peut expliquer soit la syntaxe de ce mot (donner un exemple où ce mot peut apparaître et où il ne peut le faire) soit sa sémantique où l'on demande à l'interlocuteur d'imaginer ou faire l'expérience de situations où ce mot pourrait être utilisé. Ces deux manières sont, toutes deux, nécessaires à la compréhension du mot. Malheureusement, Austin ne fait appel ni à l'intention du locuteur ni au contexte qui sont indispensables à la compréhension de ce qu'on dit (puisque quand on parle, on le fait toujours dans un certain but et dans une situation donnée). De plus, le contexte serait important à mentionner quand on parle de sens d'une parole : un mot peut avoir telle ou telle signification selon le contexte.

La question « quelle est la signification d'un « mot » » a, selon Austin, quelque chose de faux. Elle ne revient pas à se demander quelle est la signification d'un mot particulier ou du mot « mot » mais à se poser la question de la signification d'un mot en général. Cette question est absurde, on ne peut y répondre, en fait. En effet, si nous pouvons poser la question « qu'est-ce qu'un rat ? » on ne peut demander « qu'est-ce qu'une chose en général ? ».

Ces réflexions d'Austin sont plus d'un ordre philosophique que d'un ordre linguistique.

Quant à la question « qu'est-ce que la « signification » d'un mot », elle peut avoir la réponse suivante : Nous pourrions dire que c'est une idée, un concept, une image, une classe de sensation... Et ceci d'après Austin est tout autant une fausse réponse à une pseudo question car si l'on demande « qu'est-ce qu'un rat » et que l'on réponde « l'idée d'un rat », on n'est pas plus avancé.

Un cas semblable se présente pour la question « quel est le but de faire cette chose » et « quel est le but de faire une chose en général. Ce genre de questions est différent de la question « quelle est la racine carrée d'un nombre » car « racine d'un nombre » est une description définie (voir Searle p.19 et 20 de ce travail pour une définition de ce terme) d'une entité et donc nous pouvons donner sa définition pour un nombre en général.

Il existe, cependant, deux manières de répondre à la question de la signification.

¹ Cet article est tiré de l'ouvrage *Philosophical Papers*, Oxford University Press, Londres 1961

Premièrement, on pourrait dire qu'un mot est une classe d'images particulière et semblable. Mais cette réponse est assez semblable à celle donnée plus haut.

Deuxièmement, certains disent que l'idée que la signification est une entité qui peut décrire entièrement quelque chose sans référer à l'activité de la sémiotique est fautive. Ils répondent, alors, à la question en disant que toute signification possède un désigné qui est une sorte d'objet ou une classe d'objet. Mais cette réponse est tout aussi fautive que la précédente.

Ces erreurs sont dues au fait que l'on comprend certains mots comme étant des noms propres. Ces noms propres, d'après cette ligne de pensée n'ont pas tous une dénotation mais seulement une connotation (sur ce point voir p. 20 de ce travail, dans l'exposé des thèses de Searle). Les mots désignent donc, d'après cette optique, des objets du monde.

De plus, quand on analyse une phrase, on a tendance à vouloir se demander « qu'est-ce que dans cette phrase est le mot « x » ? ». Et à cette question, on a envie de répondre une idée, une classe particulière d'idée.

Une autre question pourrait être posée : « est-ce que Y est la signification ou une partie de la signification de X ? ». Cette question a trait à l'analyticité d'un énoncé. Il est difficile de donner la définition d'un énoncé analytique ou synthétique (voir Searle p.17 de ce travail pour une explication de l'analyticité) bien qu'on possède un modèle d'application de ce genre de jugement. Cependant, ce modèle ne justifie pas le dogme que tout est soit analytique, soit synthétique. Le même problème se pose pour les contradictoires : (Cf. aussi Searle section 6.3. des *Actes de langage*). Par exemple, une phrase comme « le chat est sur le paillason, et j'y crois » viz. « le chat est sur le paillason et je n'y crois pas ». Le premier énoncé est trivial. Le second est absurde. On pourrait croire que c'est dû au fait que la première partie implique la seconde, mais ce serait faux car le locuteur pourrait mentir. En fait, le premier exemple est trivial car (et c'est une première esquisse de l'acte de langage assertif), une assertion implique qu'on y croie. Le second n'est pas vraiment absurde. Il offense la syntaxe et la sémantique. Ce n'est pas simplement une question d'être contradictoire mais une question de comment on utilise le mot dans une certaine situation. Il est important de noter qu'Austin explique ce cas de manière théorique sans faire ni appel aux maximes de Grice (intention du locuteur) ni au « savoir présupposé », ni, encore, à la théorie et aux conditions des actes de langage. Ces deux notions seraient importantes pour comprendre pourquoi certaines phrases « sonnent bien » et certaines autres ne sont pas prononçables en certaines occasions.

Puis, Austin envisage une troisième suite possible à ce genre de phrases : « je pourrais ne pas y croire » ou plus formellement « je pourrais ne pas Q ». Par exemple : les triangles sont des figures et les triangles pourraient ne pas avoir de forme ». Cette possibilité est absurde mais qu'en est-il de « le chat est sur le paillason et je pourrais ne pas y croire » ?

Si l'on analyse des phrases qui ne sont ni analytiques, ni synthétiques mais existentielles comme « ce bruit existe » la première possibilité (« je le crois ») fonctionne, la seconde est absurde (« je ne le crois pas ») car la notion d'existence fait partie de la signification de « ce ».

Pourtant la troisième est envisageable. Faut-il en conclure, alors que la notion d'existence ne fait pas partie de « ce » ? En fait, les deux réponses sont correctes dans leurs arguments mais non dans leurs conclusions. En effet, le mot « ce » implique la notion d'existence mais ne dit rien à propos de l'analyticité ou la synthéticité de l'énoncé. Le même problème apparaît avec la notion de contradictoire : est-ce que « je pense que X est bon mais je ne l'approuve pas » est contradictoire ou non ? De nouveau, nous éprouvons quelques difficultés à nous prononcer sur ce point.

En fait, dès que l'on sépare la sémantique de la syntaxe, on doit abandonner le vieux modèle d'analyse pour en adopter un nouveau. Malheureusement, ce nouveau modèle basé sur un langage idéal, ne reflète pas correctement le langage qu'on utilise quotidiennement parce que dans ce dernier il n'y a pas de réelle distinction entre sémantique et syntaxe (les deux sont imbriqués et constituent en quelque sorte les règles de langage). Il n'y a pas non plus une liste explicite de règles et de conventions, ni une sphère d'application pour cette langue « ordinaire ». Cette dernière pensée est contraire aux thèses de Searle, de Grice (comme nous le verrons plus loin) et des linguistes modernes. De plus, il y a des difficultés par rapport à la

manière dont l'imagination est asservie par les mots. Dans le langage actuel, les mots nous font défauts, il est donc inapproprié dans certains cas. C'est pour ça, entre autres et bien que notre auteur ne le mentionne pas, que le langage évolue (voir le concept d'exprimabilité de Searle p. 18 de ce travail). Le langage idéal est plus facile à décrire car il est « préparé pour le pire ». C'est à dire que c'est un langage construit en vue de certaines fins toutes particulières tandis que le langage de tout les jours est plus flexible : Les mots peuvent nous manquer, on peut en rajouter, changer la tournure de phrase. Bref, il est plus adaptable. Il met pourtant « des œillères à l'imagination ».

Ainsi dire que « quelqu'un est à la maison et n'est pas à la maison » n'est pas possible car on est habitué au fait d'avoir une réponse claire à la question « Est-il à la maison ? ». En fait, il n'existe pas de description « raccourci » en ce qui concerne le langage. On ne peut pas forcer le langage « ordinaire » à rentrer dans des modèles préconçus mais on ne peut pas non plus se contenter d'observer les faits de langage.

b) les actes de langage ²

Austin, dans ce cycle de conférence, qui est à la base de la pragmatique, veut se baser sur le langage de tous les jours. Il adopte une attitude positiviste et pense considérer les imprécisions du langage, comprendre les expressions de ce langage et leur fonction. Ce langage, pour notre auteur, n'est pas banal. Même les mots les plus courants peuvent être employés de manière subtile et permettent de dire des choses bien distinctes puisque le langage reflète la manière (compliquée) dont l'homme pense (à ce sujet voir Johnson & Lakoff, *Metaphors we live by* ³). Ainsi, le langage nous permet d'observer et de « traduire » les faits qui constituent notre expérience.

Bien que quelques années séparent l'article mentionné ci-dessus et ce cycle de conférence, Austin semble prendre en compte des paramètres supplémentaires comme le contexte, par exemple. En effet, il faut, pour une bonne compréhension que les circonstances dans lesquelles les mots sont prononcés soient d'une certaine façon appropriées.

Austin commence son exposé sur les actes de langages en disant que les philosophes, avant lui, se sont contentés d'étudier que les affirmations. Celles-ci, pour eux, ne servent qu'à affirmer et possèdent une valeur de vérité. Ils ont omis de prendre en considération les questions, les exclamations, les énoncés qui expriment un ordre, un souhait, une concession... Les grammairiens, comme les philosophes, ont de la peine à distinguer toutes ces « phrases ». Ainsi, les philosophes ont pensé que les affirmations devraient toutes être « vérifiables ». Or ce n'est pas toujours le cas. Il y a donc, pour eux, de nombreuses « pseudo affirmations », des non-sens. Enfin, ils en sont venus à penser que beaucoup d'énonciations, ressemblant à des affirmations, ne sont pas destinées à apporter une information mais que leur but est de manifester une émotion, prescrire un mode de conduite, influencer un comportement... En négligeant le fait que les phrases ont d'autres buts que celui de donner des informations, d'après Austin, on cède à « l'illusion descriptive ». Il faut donc dépasser la grammaire traditionnelle pour rendre compte de la totalité du langage.

Nous verrons que dans cet ouvrage les conventions occupent une place importante. Les actes concernant l'Éthique, par exemple, sont selon notre auteur soit rituels soit conventionnels. Austin va donc considérer, en premier lieu, les énoncés qui ne sont pas des affirmations et qui commence par un verbe à la première personne du singulier de l'indicatif présent. Il appellera ces énoncés des énoncés performatifs (tiré de l'anglais « to perform » qui signifie « effectuer »). Ces énoncés sont l'exécution d'une action ou au moins d'une partie de cette

² cette section est basée sur *Quand dire c'est faire*, Seuil, Paris 1970, les renvois à l'ouvrage seront notés entre crochets et renverront à la pagination de l'édition anglaise (notée en marge dans l'édition française choisie)

³ *Metaphors we live by*, the University of Chicago Press, 1980, Chicago

action. Ils ont l'apparence (grammaticalement) d'une affirmation mais n'ont pas de valeurs de vérité. Par exemple, « je baptise ce bateau le « Queen Elizabeth » ». Cet énoncé ne décrit pas une action (mais est une action), elle n'est ni vraie ni fausse. C'est une énonciation performative. Ainsi dire quelque chose, c'est faire quelque chose. Prononcer ces mots revient, en effet, à exécuter, fonder un événement capital. Cette exécution, par contre, ne constitue pas, d'ordinaire, l'unique élément nécessaire à l'exécution d'un acte total. Il faut, en plus, que les circonstances soient appropriées, que le locuteur soit la bonne personne pour effectuer cet acte, qu'il exécute simultanément d'autres actions (verbales ou non).

Il doit donc se dérouler un certain nombre de choses pour que l'acte aboutisse. Si ces choses n'adviennent pas l'acte échoue, il est « malheureux ».. Austin ne pense pas que dans bien des cas, l'énonciation « extérieure » est la description d'un événement interne dans le sens où je ne peux, par exemple, faire une promesse sans que mon cœur ne soit d'accord. Il refuse, ainsi, tout lien avec la psychologie.

Une énonciation performative, comme nous l'avons vu, ne peut être fausse. Elle peut être nulle et non avenue ou non exécutée.

De plus, l'intention du locuteur est importante. Si je promets, par exemple, et que je n'ai pas l'intention de tenir parole, l'acte sera de mauvaise foi. L'acte de promesse, par exemple, ne sera pas nul et non avenue mais trompeur, incorrecte. Il pourra introduire un mensonge.

Les actes de langage ont six conditions séparées en trois types. Si le premier type n'est pas respecté, l'acte sera indu. Pour le second, ce sera une exécution ratée et pour le troisième ce sera un abus, un acte purement verbal mais creux.

Ces trois types se divisent, chacun, en deux conditions (voir section {15})

A1 : « il doit exister une procédure, reconnue par convention, dotée par convention d'un certain effet, et comprenant l'énoncé de certains mots par de certaines personnes dans de certaines circonstances.

A2 : il faut que, dans chaque cas, les personnes et circonstances particulières soient celles qui conviennent pour qu'on puisse invoquer la procédure en question.

B1 : La procédure doit être exécutée par tous les participants à la fois correctement et

B2 : intégralement

_ 1 : lorsque la procédure- comme il arrive souvent.- suppose chez ceux qui recourent à elle certaines pensées ou certains sentiments, lorsqu'elle doit provoquer par la suite un certain comportement de la part de l'un ou l'autre des participants, il faut que la personne qui prend part à la procédure (et par là l'invoque) ait, en fait, ces pensées ou sentiments, et que les participants aient l'intention d'adopter le comportement impliqué. De plus,

_ 2 : ils doivent se comporter ainsi, en fait, par la suite. »

Il faut noter l'importance de l'intention et des conventions convoquées dans ces conditions.

Si nous manquons aux règles A ou B, Austin parle d'insuccès de l'acte. Pour, l'acte est accompli mais en ayant abusé de la procédure (pour la promesse par exemple, l'acte n'est pas sincère voir les conditions de Searle p.25 et 26 de ce travail).

Pour A1, il s'agit d'un « appel indu » à une certaine procédure. Pour A2, la procédure existe mais est mal appliquée. Il s'agit d' « emploi indu ». Les échecs liés aux conditions B sont des exécutions ratées, il y accroc dans la conduite de la procédure. Le non-respect de la condition B1 est appelé défaut. Celui de B2, accroc à proprement parlé.

Les infractions à A2 sont, par exemple, quand je donne un objet qui ne m'appartient pas, qu'il s'agit de ma chair vivante ou que, par exemple, je vote pour quelqu'un qui n'a pas été officiellement représenté. Austin compare ce fait à l'intention de léguer quelque chose que l'on ne possède pas. Il ne s'agit pas de vérité ou de fausseté de l'énoncé mais plutôt d'acte « vide ». A1 et A2 peuvent se recouvrir mais il s'agit de A1 quand la personne elle-même n'est pas adéquate. Dans ces deux cas, donc, la base de la procédure est incorrecte ou défectueuse.

Les infractions à B1 sont des défauts. Elles proviennent quand la procédure est effectuée par les bonnes personnes mais pas de la bonne manière. Pour B2, elles proviennent quand, par exemple, l'interlocuteur ne dit pas « d'accord » quand je fais un pari avec lui.

Austin ne veut pas parler d'échecs dus à la méprise du locuteur ou du désaccord sur les faits entre deux interlocuteurs. Il n'y a pas dans ces cas, en effet, de réelle convention, pas de raccourci pour les résoudre ou les expliquer simplement.

Pour _ 1 et _ 2, l'acte n'est pas considéré comme nul et non avenue mais il est « malheureux ».

Pour _ 1, il faut que le locuteur possède certains sentiments ou intentions qui accompagnent l'action (pour promettre, il faut avoir l'intention de faire ce qu'on a promis). Pour _ 2, le locuteur doit faire ce qu'il a promis de faire. Il doit donc considérer la chose comme faisable.

En ce qui concerne les sentiments, Austin prend l'exemple suivant : « je vous félicite » alors que je ne le pense pas. Pour la pensée : « je vous acquitte » alors que je vous pense coupable.

Ces deux exemples sont des mensonges. Un mensonge n'est donc pas uniquement l'affirmation d'une chose fautive. Pour la pensée erronée, il s'agit d'emploi indu : la personne, l'objet, la circonstance n'est pas celle que la procédure exige.

Si je vous conseille de faire quelque chose qui n'est pas à votre avantage, bien que je le pense, il s'agit d'un mauvais conseil. Il ne s'agit pas d'insincérité, l'acte n'est pas non plus nul et non avenue.

Pour les verdictifs (ex : « Coupable ») la question de savoir ce qu'on pense ne se pose pas réellement même si le verdict est mauvais, indu ou incorrect.

Il faut, à présent considérer l'intention. Il faut distinguer, d'après notre auteur, l'intention nécessaire à une action subséquente et l'intention requise pour l'action présente. Cette distinction n'est pas toujours facile à repérer. Elle est toutefois importante car si je promets de faire quelque chose (en ayant l'intention de le faire) et que je ne le fais pas, de quel genre d'échec s'agit-il ? Mon comportement a été incohérent.

Tous ces échecs ne s'excluent pas les uns les autres. Ils peuvent, en effet, tous advenir pour un même acte et ils peuvent se recouper. Leur distinction est donc arbitraire. De plus, Austin ne propose pas vraiment de tableau clair d'échec possible. Il expose simplement des cas pris dans la vie courante et tente de les analyser. Cette analyse n'est ni claire ni précise. Elle semble même parfois incohérente ou contradictoire. La seule chose qui ait l'air vraiment clair est qu'il est nécessaire que certaines conditions soient remplies pour qu'un acte soit considéré comme heureux. Et pour ce faire, certaines affirmations à propos de l'acte doivent être vraies. Tout acte conventionnel peut donc aboutir à l'échec et presque tous peuvent être accomplis non verbalement.

Il existe, en outre, un autre type d'échec. C'est le cas du malentendu. Pour éviter celui-ci, il faut que mon énonciation ait été entendue par quelqu'un et que cette personne ait compris ce que j'effectuais comme acte (sur ce point voir la définition de la signification non naturelle, la nécessité de la reconnaissance de mon acte par l'auditoire, de Grice). Si ce n'est pas le cas, mon acte peut être considéré comme une tentative n'ayant pas abouti.

Austin éprouve quelques difficultés pour décider jusqu'où la procédure doit être étendue.

Il existe, en effet, toujours des cas difficiles et marginaux (comme la question de savoir si je peux baptiser un chien). Ceci entraîne que les règles sont difficilement évocables. Comme dans le cas des lois, on préfère ramener ces cas marginaux à « un précédent ».

Le cas des performatifs vu plus haut, sont des performatifs explicites (car ils comportent un verbe à la première personne du singulier présent). Mais on peut avoir des cas d'ordres, par exemple, qui ne sont pas exprimés de cette manière comme « Partez ! » qui pourraient se paraphraser par « je vous ordonne de partir ». Cet énoncé pourrait également être compris comme une prière ou comme un conseil. De même « je serais là » peut être une promesse, une menace ou autre chose. Ces derniers sont des performatifs primaires (voir plus bas la distinction entre performatifs implicites et explicites). Nous devons choisir la bonne interprétation, être capable de reconnaître la procédure et si on n'y parvient pas, c'est que le locuteur ne l'a pas assez bien explicitée. Austin ne dit pas que pour ces cas là, il faut s'aider du contexte.

L'énonciation primaire « je serais là » est à distinguer du performatif explicite « je promets que je serais là ». Cette dernière formulation rend explicite la première. Austin porte notre attention sur le fait qu'expliquer n'est pas décrire.

Comme pour les actes non langagiers et conventionnels, énoncer un performatif c'est « indiquer clairement comment il faut interpréter ou comprendre l'action et de quelle action il s'agit » {70}.

Le performatif explicite n'est pas une description car elle ne détient pas de valeurs de vérité et par exemple « je promets » constitue une promesse sans ambiguïté. Elle indique donc comment il faut entendre ce qui a été dit. Les performatifs explicites, bien qu'introduisant parfois une proposition par « que » n'introduisent pas le discours indirect. Ils sont nés de performatifs implicites. Dans les langages primitifs, on ne distinguait pas encore, en effet, « les diverses actions que nous étions susceptibles d'accomplir de celles que nous accomplissions effectivement ». {71-72}. Prononcer un mot comme « taureau » pouvait avoir la valeur d'un avertissement, d'une information ou d'une prédiction. Ces formulations gardaient donc leur caractère ambigu ou équivoque. A mesure que la société a évolué, les besoins langagiers sont devenus plus importants et donc le langage s'est précisé, explicité. Le caractère explicite rend plus clair la valeur de l'énonciation (« comment il faut la prendre »{73}). Dans le cas où l'acte de langage est ambigu, nous avons recours à des expédients. Le plus clair et important d'entre eux réside dans les circonstances de l'énonciation. Le contexte, en effet, a le pouvoir de modifier la manière dont nous comprenons un énoncé. Il arrive pourtant que cette ressource soit trop riche et prête alors à confusion. Il faut alors recourir au performatif explicite. Comme nous le verrons plus loin, nous pouvons combiner plusieurs expédients (le recours au mode par exemple) pour clarifier l'énonciation.

Les performatifs n'ont pas une fonction émotive mais sociale ils sont donc conventionnels et institutionnels.

Les affirmations, par opposition aux performatifs sont appelées constatifs. Austin va chercher des critères pour séparer ces deux types d'énoncés et pour ce faire, il va avancer par tâtonnement

En anglais la différence entre, par exemple, « je cours » et « je promets » et parfois marquée par la possibilité d'utiliser le présent continu (I'm running). Mais cette caractéristique n'est pas suffisante. Dans le cas du constatif, le fait qu'il coure rend vraie l'affirmation. C'est donc la correspondance avec les faits ou plutôt la dépendance aux faits qui est importante.

Pourtant, il est possible que les affirmations soient vouées à l'échec (au sens qu'un performatif peut l'être), notamment si elles réfèrent à quelque chose qui n'existe pas (« L'actuel roi de France est chauve »). On peut également « mal agir » dans le cas d'une affirmation sans se contredire car 1) certaines affirmations entraînent la négation d'une autre (« le chat est sur le paillason » entraîne « il n'est pas sous le paillason). 2) certaines affirmations en laissent entendre d'autres. Par exemple, il est mal venu de dire « le chat est sur le paillason et je ne le crois pas ». Il ne s'agit pas, dans ce cas, d'une incompatibilité car les deux faits peuvent arriver en même temps. L'impossibilité réside dans le fait de prononcer ces deux énoncés successivement. Enfin, 3) certaines affirmations en présuppose d'autres. Par exemple, « Tous les enfants de Jean sont chauves » présuppose « Jean a des enfants ». Ces trois règles, si elles sont bafouées peuvent donner lieu à des offenses au langage. Pour le premier cas, nous pouvons faire un parallélisme avec le fait que « promettre » entraîne « je suis tenu de le faire ». Si l'on ne respecte pas 2), il s'agit d'insincérité même s'il s'agit d'une affirmation et non d'un performatif. Enfin, si l'on enfreint la troisième « règle », on ne peut juger de telles affirmations en terme de vérité ou de fausseté car il s'agit d'un manque de référence. L'énonciation est donc nulle et non avenue.

On ne peut donc faire de réelle différence entre les constatifs et les performatifs. Cependant, la valeur de vérité semble être déterminante pour les constatifs et non pour les performatifs. L'affirmation « Jean est en train de courir » est liée à l'énoncé « j'affirme que Jean est en train de courir » dont le bonheur ou le malheur est lié au fait que Jean coure effectivement ou non.

Un meilleur critère de différenciation réside dans le fait qu'un performatif offre un verbe à la première personne singulier du présent de l'indicatif. Il faut distinguer cet emploi du présent de l'emploi, en anglais, de l'indicatif d'habitude ou historique, celui qui décrit, rapporte, donne une information sur une situation ou un événement. Cependant, ce dernier critère a lui aussi ses faiblesses puisqu'il existe des performatifs qui n'ont pas de verbe à la première personne. (Vous êtes autorisé, par la présente de payer...; tournez à droite; vous pouvez partir (qui sont de mode différent); coupable (qui est une phrase tronquée) et des constatifs exécutés comme des performatifs: « j'affirme que... », « je dis que... » ». Il n'existe donc pas réellement de critères grammaticaux ni de critères lexicaux.

Puis, Austin revient sur le critère de la première personne singulier du présent de l'indicatif. En effet, les performatifs effectuent une action (et seules les personnes sont aptes à le faire) or celui qui formule l'énoncé est celui qui effectue l'action. Ainsi, « quelque chose, au moment même de l'énonciation, est effectué par la personne qui énonce »{60}. L'utilisation de la première personne singulier du présent de l'indicatif, comme l'utilisation des verbes performatifs explicites rend explicite l'action effectuée lors de l'énonciation. Tout acte performatif peut donc être explicité par un verbe performatif à la première personne singulier du présent de l'indicatif. Il faut noter que l'emploi de ce verbe diffère de l'utilisation de ce même verbe à une autre personne, à un autre mode ou à un autre temps. Dans ces derniers cas, le verbe servira seulement à décrire une action et non à l'effectuer. Il y a donc une certaine asymétrie à l'intérieur même de l'emploi des verbes performatifs explicites. Le problème de ce genre de critère est qu'il tend à inclure comme performatif des verbes qui ne le sont pas comme « j'affirme que »; « je cite » (où je passe à l'action après l'avoir annoncé); « je classe » (qui a l'air à la fois d'un performatif et à la fois non). De plus, si j'effectue l'action de vous insulter la formule « je vous insulte » n'a pas cours. Il est donc difficile de séparer les « vrais » performatifs des « imposteurs ». Nous avons vu plus haut que le recours au mode ne peut nous aider à distinguer le performatif du constatif. De plus, le mode impératif, par exemple, prête à confusion car il peut servir à exprimer un ordre, une demande, une permission, un désir, une supplication, une suggestion, une recommandation, un avertissement, une condition, une définition, etc....

Ainsi, la distinction entre les constatifs et les performatifs n'est pas claire. Il y a des verbes qui ressemblent à des performatifs et qui ne le sont pas, il y a des cas où l'on arrive pas à décider s'il s'agit d'un performatif ou non, où la même formulation est parfois performative parfois non (ex: « j'approuve » peut être une approbation ou peut vouloir dire « je préfère cela » et est alors une description).

Dans le cas d'expressions de sentiments (s'il s'agit de performatif on parle de comportatif. Ce sont les performatifs qui touchent à nos réactions devant les comportements des autres et à nos propres comportements. Ils sont destinés à manifester des attitudes et des sentiments), on trouve des formules telles que « je blâme » ou « je suis désolée » qui peuvent être descriptive ou performative. Pour savoir à quelle « classe » la formule appartient, Austin propose quatre tests. {79}

- 1) « se demander s'il y a un sens à dire « le fait-il en réalité » »
- 2) « se demander si quelqu'un pourrait accomplir cet acte sans dire effectivement quoi que ce soit »
- 3) « se demander s'il est possible d'introduire devant le verbe supposé performatif un adverbe comme « délibérément » ou une locution comme « je veux bien ». Si c'est possible, le verbe sera performatif ».
- 4) « se demander si ce que quelqu'un dit est littéralement faux {...} ou serait accompagné, seulement, d'insincérité ».

Les formules de politesse comme « j'ai le plaisir d'annoncer le prochain orateur » n'ont rien à voir avec les performatifs. De plus, dire « j'ai le plaisir » n'est pas équivalent à prendre réellement ce plaisir.

Le passage à un acte d'abord énoncé verbalement « je termine ma plaidoirie », par exemple, sont des performatifs purs si l'action annoncée est purement rituelle. Il s'agit d'un glissement

du descriptif au performatif, glissement qu'on retrouve chez les expositifs. Ces derniers sont des affirmations commençant par un performatif explicite qui « indique comment l'affirmation doit être insérée dans le contexte de la conversation, de l'interlocution, du dialogue ou de l'exposé général ». {85}. Exemple, « j'atteste que » ; « je conclus que » ; etc. Le test appliqué aux comportatifs fonctionne également pour ce genre de performatifs. Il existe des verbes proches des ces performatifs qui ne peuvent passer le test ex : « je tiens pour établi que ».

Certains performatifs et certains expositifs fonctionnent de manière ambiguë car ils peuvent être des performatifs et des déclaratifs. Ex : « je prédis que » est un performatif mais « je prévois que » n'en est pas un. La classe des verdictifs connaît le même problème. Ex. « je déclare que » ; « je décide que »...

Pour un juge prononcer « je décide que » revient à décider. Pour une personne moins officielle ce n'est pas toujours le cas (cela peut être une description, un état d'esprit). Pour éviter cette ambiguïté on peut dire « je déclare ici » qui sera performatif. Sinon le caractère performatif de l'expression dépendra du contexte.

Ainsi, le langage n'est ni précis ni explicite, le performatif explicite est un dispositif pour mieux nous comprendre comme le mode, le ton de la voix, certains adverbes, les particules de relation (ex : « donc ») De plus, nous avons besoin du contexte pour nous comprendre. Ainsi, le critère de la première personne singulier du présent de l'indicatif ne semble fonctionner dans tous les cas. En fait, même le concept « dire c'est faire » prête à confusion puisque à chaque fois que l'on dit quelque chose on effectue une action. Le concept même d'action est à redéfinir. Il faut distinguer, à cet effet, les hommes de discours de ceux d'actions. Les premiers ne « font rien », ils se contentent de dire quelque chose. Il faut séparer, également, penser quelque chose et la dire effectivement.

Dire quelque chose c'est ({92}et {93})

a) effectuer un acte qui est constitué de la production de certains sons. L'énonciation est une phonation. L'acte est un acte phonétique.

b) produire certains vocables ou mots selon une certaine construction (conformément à une certaine grammaire) avec une certaine intonation. C'est l'acte phatique et l'énonciation est l'acte de produire un phème. On amalgame dans la définition de cet acte grammaire et vocabulaire.

c) employer un phème ou ses parties constituantes dans un sens plus ou moins déterminé et avec une référence plus ou moins déterminées Ceci est l'acte rhétique et l'énonciation, l'acte de produire un rhème.

Ces trois caractéristiques touchent à la simple production d'un énoncé quelconque. Il s'agit de l'acte locutoire (la production d'une phrase dotée d'un sens et d'une référence. Ce qui constitue à peu près la signification).

Ainsi, « il a dit : le chat est sur le paillason » est un acte phatique et « il a dit que le chat est sur le paillason » est un acte rhétique.

Il est évident qu'en produisant un acte phatique, je produis un acte phonétique mais le contraire n'est pas forcément le cas. En effet, un perroquet disant « coco » n'effectue pas d'acte phatique.

Les actes phatique et phonétiques peuvent être mimés et reproduits mais c'est l'acte rhétique que nous rapportons dans « il a dit que.. ». Il s'agit de discours indirect.

Un acte rhétique constitue donc le fait de rapporter ou de nommer. Lorsque des phèmes différents sont utilisés avec le même sens et référence, on peut parler d'actes rhétiquement équivalents mais pas d'un même rhème ou d'actes rhétiques semblables.

Le phème est un élément du langage. Il peut être sans signification. Le rhème est un élément du discours. Il peut être vide, obscur.

Ces quelques considérations ne nous aident cependant pas encore à différencier constatif de performatif.

Effectuer un acte locutoire en général revient à produire un acte illocutoire. Il y a de nombreuses manières d'employer le discours (et donc de faire un acte locutoire) car le discours a de nombreuses fonctions. L'acte locutoire sera différent suivant la manière et le sens dans lequel nous l'utilisons donc selon l'acte illocutoire effectué. L'acte illocutoire est l'action effectuée en disant quelque chose. La théorie des « valeurs illocutoires » est « la théorie des différentes fonctions linguistiques » {99}. Les philosophes ont confondu les problèmes liés aux actes locutoires et illocutoires.

Nous voyons que les circonstances d'énonciation jouent un rôle important dans toute communication et que les mots doivent être expliqués en partie par le contexte. Ces explications ne sont pas vraiment à donner en terme « de significations de mots » puisque comme nous l'avons vu dans le premier article un mot n'a de signification qu'en tant que partie de phrase. La signification a donc trait à l'aspect locutoire d'un acte sauf si cette signification est employée avec une valeur illocutoire. Ex : « il signifiait cela comme un ordre ». Il faut également distinguer sens et référence à l'intérieur même de la signification. L'acte perlocutoire est l'acte qui suscite un effet. En effet, parler c'est souvent provoquer certains effets sur les sentiments, les pensées, les actes de l'auditoire, de celui qui parle ou d'autres personnes encore. Ex : « tire sur elle » a comme effet perlocutoire de me persuader à tirer et peut parvenir à le faire.

Le perlocutoire a des effets en termes d'action, proprement dites, directement sur l'auditeur (on s'approche, alors plus de la psychologie. Il faudra y arriver et arriver à la linguistique après avoir vu ce que nous pouvons « tirer » du langage ordinaire).

Les actes perlocutoires ne sont pas conventionnels au sens où les illocutoires le sont. Comme nous l'avons vu, la signification peut brouiller la distinction entre locutoire et illocutoire. De même « l'emploi du langage » sème la confusion entre illocutoire et perlocutoire puisqu'il n'est pas toujours aisé de différencier les effets illocutoires des perlocutoires.

Il y a des choses qui ne semblent rentrer ni dans la classe des actes illocutoires ni dans celles des perlocutoires. Par exemple, « j'insinue » semble être un illocutoire car il inclue une convention mais je ne peux dire « j'insinue » sans que ça renvoie à un effet astucieux.

Les trois classes d'actes peuvent comporter des échecs, des malheurs.

Il faut, de plus, distinguer les effets intentionnels des non intentionnels provoqués par nos trois types d'actes et tenir compte du fait qu'un locuteur peut avoir l'intention de produire un certain effet sans que celui-ci se produise et donc distinguer tentative de réussite.

Les effets des actes perlocutoires ne dépendent pas vraiment d'un agir conscient de la personne à laquelle on parle. Ils sont donc plus imprévus et moins maîtrisés que les effets des actes illocutoires (ils rentrent plus dans une étude psychologique de la langue car ils sont « moins verbaux »). Le perlocutoire est défini par opposition à l'acte illocutoire. Un acte perlocutoire peut presque toujours être suscité sans préméditation et même par une énonciation constatative.

Il faut distinguer l'acte illocutoire effectué de ses conséquences qui sont généralement « physiques » et non conventionnelles (et donc perlocutoire).

Il y a donc une sorte de coupure entre illocutoire et perlocutoire mais les trois classes d'actes sont fortement liées. En effet, un acte illocutoire n'est pas heureux s'il n'entraîne pas certains effets bien que cet acte ne soit pas lui-même la production de ces effets. De plus, il ne peut être produit si l'acte locutoire n'est pas effectué avec succès.

L'exécution d'un acte illocutoire doit inclure l'assurance d'avoir été bien compris (uptake). L'effet consiste, la plupart du temps, à provoquer la compréhension de la signification et de la valeur de la locution. (la notion d' « uptake » s'avoisine de la théorie de la signification_m de Grice, voir plus loin)

Il y a trois manières dont les actes illocutoires sont liés à des effets :

1) la compréhension du sens et de la valeur illocutoire (uptake). Ainsi, si l'acte illocutoire est heureux, il prend effet.

2) il ne faut pas confondre la manière dont l'acte « prend effet » avec la production des conséquences de cet acte. Par exemple. « Je baptise ce bateau le Queen Elizabeth » a pour effet de le baptiser. Le fait qu'on ne puisse appeler ce bateau par un autre nom constitue un autre type d'acte. 3) la « réponse » à un acte illocutoire est suscitée par convention. Cette réponse peut être unilatérale (dans le cas de promettre ou de suggérer, par exemple) ou bilatérale (dans le cas d'offrir, demander si...) Si la réponse est donnée, il faut pour ce type d'acte, de la part de celui qui parle ou de quelqu'un d'autre, un second acte. L'acte locutoire a une signification, l'illocutoire une valeur ou une force qui s'ajoute à la signification. Et le perlocutoire est l'obtention de certains effets par la parole. Les actes illocutoires sont reconnaissables à l'emploi de « en disant X, je faisais Y ». Les actes perlocutoires sont reconnaissables à l'emploi de « par le fait de dire X, j'ai fait Y ». Cependant ce test n'est pas vraiment apte à distinguer ces deux types d'actes. L'emploi de la première formule peut, en effet, s'appliquer aux actes locutoires et à ceux qui semblent échapper à la classification en trois actes (par exemple, « en disant x, vous commettez une erreur ». Elle ne peut, cependant, s'appliquer aux perlocutoires tandis que la seconde formule ne peut s'appliquer aux illocutoires. Pour rendre la première formule moins ambiguë, on pourrait la formuler ainsi : « en employant le mot « x » ; par le mot « x » puisque « dire » est un terme ambigu. De plus, si l'on peut passer de « par le fait de » à « en » tout en conservant, en anglais, le temps continu, alors le terme « Y » ne désigne pas un acte illocutoire. Ex : « en disant cela, il commettait une erreur » et « par le fait de dire cela, il commettait une erreur ». Normalement, la première formule « en » ne peut s'appliquer au perlocutoire. Cependant, il y a des exceptions qui sont dus à un mauvais usage du langage. Ex : « est-ce que vous m'intimidez » au lieu de « menacez ». De plus, certains mots peuvent être utilisés au sens illocutoire et perlocutoire comme « tenter ». Cependant, si l'on utilise « en disant « x » » pour un perlocutoire le « disant » n'a pas le même sens que pour un acte illocutoire. Pour le perlocutoire, il signifie « pendant le déroulement de, au cours de » et n'a pas le sens de critère. « En faisant A, je faisais B » peut signifier deux choses. Premièrement A entraîne, rend compte de B et deuxièmement B entraîne, rend compte de A. Or, si je dis « en disant X, j'oubliais », « oublier » explique comment nous en sommes venus à dire X. Donc, B rend compte de A dans ce cas. Il s'agit de l'usage de « en disant » employé dans un sens locutoire. Cependant, si l'on dit « en bourdonnant, je prétendais être une abeille », dire ce que je faisais constitue l'acte de dire ceci ou cela comme un acte d'un certain genre. L'acte illocutoire « en disant X, je l'avertissais » ressemble à cet exemple. Il diffère de l'acte locutoire car l'acte « n'est pas essentiellement constitué par l'intention ou le fait, mais par la convention » {127} Et c'est cela qui nous aide à repérer l'illocutoire. De plus, quand « en disant » est utilisé avec un verbe perlocutoire, il signifie « à mesure que » et rend compte de B alors qu'avec un verbe locutoire il rend compte de A. « Par le fait » peut être utilisé pour un emploi locutoire (« par le fait de dire..., je voulais dire »), illocutoire (« par le fait de dire..., je l'avertissais ») et pour divers autres emplois (« par le fait de dire..., je me suis mis dans mon tort »). « Par » peut indiquer le moyen, la manière, la méthode grâce auxquels j'ai conduit l'action à bien, par exemple, « par le fait de frapper sur le clou, je l'enfonçais », et l'aspect de mon action qui permet de la définir comme pratique, le critère : « par le fait de placer une prothèse, j'exerçais le métier de dentiste ». Le second sens est très proche d'un des sens de « en » (« en disant cela, j'ai violé la loi ». Dans ce sens « par » peut être utilisé avec les verbes illocutoires. Le premier sens de « par » peut être utilisé avec les perlocutoires. Cependant, ce premier sens peut être accepté par les verbes illocutoires lorsque nous employons un moyen verbal pour faire une chose au lieu de l'utilisation d'un moyen non verbal et quand une énonciation performative est employée comme moyen indirect pour effectuer un autre acte. En effet, on peut dire « par le fait de dire oui, je prends cette femme comme épouse » et « par le fait de dire « je demande trois trèfles », je lui ai appris que je

n'avais pas de carreau ». Enfin, dans le cas d'actes illocutoires on peut dire « dire x, c'était faire y » mais on ne peut toujours réaliser ce test.

On ne peut utiliser un verbe perlocutoire comme un performatif explicite (*je vous convaincs que).

Puis Austin revient à la distinction entre constatif et performatif. Il se demande, d'abord, si la distinction a bien lieu d'être. En effet, on a vu que quand je dis quelque chose, j'effectue à la fois un acte locutoire et un acte illocutoire. Or, quand je fais une affirmation, j'effectue quelque chose qui est semblable à l'exécution d'un acte illocutoire. Il ne s'agit pas d'acte physique (mis à part la mise en mouvement de l'appareil phonatoire). De plus, le fait qu'une affirmation détient une valeur de vérité ne rentre pas nécessairement en conflit avec le fait qu'une affirmation soit un acte illocutoire. Une affirmation, comme tout performatif peut être heureuse ou malheureuse, comme on l'a vu. Elle est sujette, également, à des contraintes et peut être nulle et non avenue. En effet, l'affirmation présuppose l'existence de ce à quoi elle fait référence. Elle nécessite, d'être prononcée par une personne en droit de le faire (si vous n'êtes pas dans la chambre voisine, vous ne pouvez affirmer que 50 personnes y sont, vous pouvez seulement le supposer).

Les affirmations peuvent être défectueuses ou sujettes aux accroc. Je peux dire, en effet, « le chat est... » alors que je voulais parler du « rat ». Enfin, elle nécessite une bonne compréhension (uptake).

Affirmer, si on considère que l'objet d'étude n'est pas la phrase mais l'énonciation dans sa situation de discours, est donc tout autant un acte performatif que « promettre ». L'affirmation implique le même engagement.

Par contre, un constatif n'a pas d'objectif perlocutoire.

Une autre différence entre constatifs et performatifs est que les seconds ne possèdent pas de valeur de vérité ou, en tout cas, pas au même titre que les constatifs. Cependant, les verdictifs peuvent, en un certain sens être vrais ou faux. (Juger ou déclarer correctement ou incorrectement). « Correctement » peut être utilisé pour les affirmations.

Enfin, un constatif n'est pas toujours vrai ou faux, il peut être raisonnable ou non. Par exemple, « la France est hexagonale ». La validité de cet énoncé dépend du contexte, à la visée, aux buts de l'énonciation. « Tous les cygnes sont blancs » ne prend pas en compte les cygnes d'Australie. Cette affirmation n'est pas fausse pour autant que le locuteur n'a pas mis les pieds en Australie. La référence dépend donc de la connaissance du locuteur au moment de l'énonciation. La vérité et la fausseté ne sont donc pas des notions simples mais une dimension générale où ils représentent ce qu'il est juste et convenable de dire.

Dans le cas des constatifs, l'attention est plus portée sur le côté locutoire qu'illocutoire de l'acte de discours contrairement au cas du performatif. Mais le constatif est bel et bien un acte illocutoire.

Enfin, Austin sépare les actes illocutoires en cinq classes : les verdictifs, les exercitifs, les promissifs, les comportatifs, les expositifs bien qu'il ne soit pas tout à fait satisfait de cette classification. Elle apparaît, effectivement, un peu ad hoc

Notre auteur les définit, les caractérise et compare les classes entre elles à partir de critères sociaux, par leur rôle dans nos interactions sociales. Les verdictifs, par exemple, « est caractérisé par le fait qu'un verdict est rendu par un jury, un arbitre ou un juge » {150}.

Après avoir exposé cet ouvrage, il nous faut ajouter quelques mots à propos de notre auteur et de la tradition philosophique dans laquelle il s'insère.

Austin est un philosophe analytique un peu particulier. C'est un philosophe du langage ordinaire et non un logicien. Il s'intéresse, en effet, aux langues naturelles. Avant la Seconde Guerre Mondiale, on concevait un système logique comme un langage avec son vocabulaire et ses règles syntaxiques de bonne formation pour les propositions. L'idée était que tous les langages (artificiels ou naturels) sont des manifestations, des réalisations d'une chose unique : le langage. Le langage artificiel offre, pensait-on, l'avantage d'être plus transparent que le langage naturel qui est obscur et compliqué. Cependant, l'idée d'une pluralité de langages

possibles s'est imposée aux logiciens confrontés à la diversité des systèmes logiques. Vis-à-vis des langues naturelles, les philosophes du langage naturel adoptent une attitude positive. C'est-à-dire qu'ils cherchent à décrire son fonctionnement plutôt que de le critiquer au nom des langues artificielles érigées en modèle de tout langage. Les logiciens ont, eux aussi, fini par adopter cette attitude positive face aux langues naturelles et leur langage artificiel a commencé à ressembler de plus en plus à ces dernières. Les travaux des philosophes du langage ordinaire ont aidé à la pragmatique car ils ont mis l'accent sur ce qui distingue les langues naturelles des langues artificielles (et en particulier l'importance du contexte, de la situation d'énonciation pour les langues naturelles). Ce qui importe, notamment, aux logiciens sont les conditions de vérité des phrases. Or pour un philosophe du langage, ce n'est pas la phrase, en tant qu'entité grammaticale qui représente des états de choses et sont vraies ou fausses mais on se sert des phrases dans un contexte particulier pour dire des choses vraies ou fausses (la phrase est donc à distinguer de l'énoncé. Il est, lui, contextuellement situé et c'est lui qui représente un état de chose vrai ou faux).

De plus, dans le langage logique, on ne traite que d'affirmations. On ne distingue plus, alors, la phrase de son emploi (sur ce point voir Searle p.27 de ce travail). Les philosophes du langage s'interrogent sur des énoncés impératifs, déclaratifs, interrogatifs etc....

Pour les logiciens, le fait qu'une phrase puisse être ni vraie ni fausse est un défaut. Une phrase indéxicalisée prise hors contexte ne possède pas de référence. Elle est donc dénuée de signification ou plutôt n'est pas une vraie phrase, pour ces derniers. Les phrases impératives, optative, interrogatives...ne possèdent pas, non plus, de valeur de vérité. Elles n'ont pas de sens cognitif et ne prétendent pas en avoir. Les énoncés performatifs sont des énoncés non cognitifs. Leur fonction est sociale car ils permettent d'accomplir des actes « institutionnels ». On ne peut donc les décrire sans faire référence à l'activité humaine car ils sont conventionnels et donc leur sens importe peu puisqu'ils sont arbitraires.

Les performatifs explicites contrairement aux autres formules conventionnelles (« je suis désolée », par exemple) permettent d'accomplir l'acte en même temps qu'ils sont énoncés (c'est la réflexivité discursive). D'autres formules conventionnelles peuvent être vraies ou fausses. Elles sont à la fois constatatives et performatives.

Tous les énoncés, en tant qu'ayant une valeur illocutoire, ont une fonction pragmatique qu'ils aient un sens cognitif ou non une valeur de vérité ou non, qu'ils soient des actes institutionnels ou accomplis de manière formelle.

En fait, les actes institutionnels ne sont pas vraiment à distinguer de ceux qui apparaissent dans la vie de tous les jours puisque le langage n'est qu'une seule institution. En effet, les mêmes actes peuvent être accomplis formellement, dans le cadre d'une institution ou informellement, dans la vie de tous les jours.

Un des problèmes de cet ouvrage d'Austin est qu'il ne définit jamais clairement l'acte illocutoire. Il l'oppose premièrement à l'acte locutoire puis au perlocutoire. L'acte illocutoire est conventionnel selon Austin, mais, en réalité, seuls les actes institutionnels (à distinguer des actes communicatifs de la théorie de la communication de Grice) le sont réellement à moins qu'Austin pense à autre chose que ce que l'on entend généralement par convention. Nous parlerons plus longuement de cette dernière problématique lors de l'exposé de l'article de Strawson : *Intention et conventions dans les actes de langage*.

3) Grice : la signification non naturelle

« Signification »⁴

Cet article a trait à la manière dont nous communiquons. Il souligne l'importance de l'intention dans tout échange verbal.

⁴ In *Studies in the way of words*, Harvard University Press, 1989

Grice commence son exposé en posant la dichotomie entre signification naturelle et non naturelle.

La première est l'utilisation de « signifier » quand l'intention du locuteur ne rentre pas en compte. Si l'on dit « A a l'intention de faire X », il s'agit de signification naturelle car il s'agit d'une description. L'intention du locuteur ne rentre pas vraiment en compte.

La manière dont Grice explique la différence entre ces deux types de signification se fait par des exemples, par intuition. Il dit que la question du naturel ou non pour la signification est la même que la différence entre signes naturels et conventionnels. Cependant, sa distinction est plus claire car les mots ne sont pas seulement des signes et parce qu'il y a des choses conventionnelles qui ont une signification non naturelle (par exemple certains gestes).

La définition habituelle de la signification_{nm} (c'est la manière dont nous noterons désormais « signification non naturelle ») est la suivante : « X signifie_{nm} quelque chose si X a tendance à produire chez l'auditeur une attitude et chez le locuteur une tendance à être produite par cette attitude. Ces tendances dépendent d'un procédé élaboré de conditionnement lié à l'utilisation des signes de la communication ». p.215

Cette définition n'est pas correcte selon Grice car si un énoncé est cognitif (c'est-à-dire qu'il a un but descriptif ou informatif) elle ne suffit pas à dire s'il a une signification_{nm} ou non.

Il est difficile de définir la signification_{nm}. Pour nous aider à voir cette difficulté, Grice prend quelques exemples de la vie de tous les jours : Admettons que je mette une robe du soir, les gens vont penser que je vais danser. Ça ne signifie pas que « robe du soir » a la signification_{nm} de « aller danser ». Enfin, « John est grand » peut faire partie du fait que « John est un athlète ». Alors quand je dis, « John est un athlète » je veux dire qu'il est grand. Mais certains athlètes ne sont pas grands.

Cette définition est causale, elle fait l'analyse de la signification « standard » où les mots correspondent à l'emploi qu'on en fait. On ne parle donc pas de la manière dont un locuteur signifie quelque chose par un signe dans une occasion particulière. Elle ignore également le fait que la signification d'un signe doit être expliquée en termes de ce que l'utilisateur du signe voulait signifier dans une occasion particulière.

Ainsi Grice va chercher à redéfinir la signification_{nm} d'un mot utilisé en une occasion particulière. Pour ce faire, il va se baser sur des exemples contextualisés et des énoncés cognitifs.

X a la signification_{nm} Y quand le locuteur a eu l'intention d'introduire une certaine croyance et que ce locuteur a voulu que l'auditoire reconnaisse cette intention.

Mais cette nouvelle définition n'est pas suffisante. Elle ne montre, en effet, ni la différence entre « laisser quelqu'un savoir » et « dire délibérément » ni entre « faire penser » et « dire ». Une autre difficulté vient du fait que si je fronce les sourcils spontanément, par exemple, celui qui me regarde pense que quelque chose m'a déplu. Il arrivera à la même conclusion si je le fais délibérément. La différence qui existe entre ces deux cas est que dans le deuxième, l'auditoire doit reconnaître mon intention de lui communiquer intentionnellement quelque chose. Ainsi, le locuteur doit avoir l'intention de produire un effet. Il doit, en outre, avoir l'intention que son énoncé soit reconnu comme il le voulait. Ces deux intentions ne sont pas indépendantes l'une de l'autre. De plus, si le locuteur a une certaine intention de faire quelque chose, il pense que cette chose a des chances d'être réalisées et qu'elle n'arriverait pas de toute façon.

Ainsi, la nouvelle définition de la signification_{nm} est la suivante : dire qu'un locuteur L a voulu signifier quelque chose par X, c'est dire que L a eu l'intention, en énonçant X, de produire un effet sur l'auditeur A grâce à la reconnaissance par A de cette intention.

Dans cette définition, Grice confond perlocutoire et illocutoire. Il ne donne pas assez d'importance aux conventions mais met en rapport signification et intention d'après Searle (*Les actes de langage* section 2.6. voir plus loin pour la référence exacte).

Puis Grice parle des impératifs. Ils fonctionnent, d'après lui, de la même manière que les énoncés cognitifs.

Ainsi, dire que le locuteur signifie_{mn} quelque chose par X signifie que le locuteur a l'intention que l'énoncé de X produise un effet sur l'auditoire par sa reconnaissance de l'intention du locuteur. Demander ce que signifie X c'est demander des spécifications de l'effet attendu. X signifie quelque chose revient à peu près à quelqu'un signifie_{mn} quelque chose par X. Cependant, cette dernière thèse ne fonctionne pas toujours puisqu'on peut signifier quelque chose naturellement.

L'effet attendu doit être quelque chose qui est, en quelque sorte, sous le contrôle de l'audience (il s'agit alors d'effet perlocutoire). La reconnaissance de l'intention doit être une raison et non une cause.

L'intention première du locuteur est celle qui est importante dans la signification_{mn}. En effet, si en disant X j'ai l'intention de produire un effet E et que j'ai l'intention par cet effet E de produire un effet F, je ne peux dire que F soit lié à la reconnaissance de mon intention E. Enfin, l'intention dont parle Grice, n'est pas liée aux occurrences psychologiques ni philosophiques. Pourtant, Grice souligne l'importance de l'intention du locuteur de la présence de l'interlocuteur et du contexte et ne peut donc que se baser sur exemples tirés de la vie quotidienne. Ses règles sont moins abstraites, moins générales et plus tournées vers la psychologie que celles trouvées dans le premier article d'Austin.

Grice ne pense pas que la planification de l'intention joue un rôle dans ce dont il a parlé. Les intentions linguistiques sont semblables aux non linguistiques. En effet, les intentions formulées linguistiquement et explicitement sont rares. Un locuteur est censé avoir des intentions qui sont « normales », qu'il y ait une raison pour qu'une utilisation particulière d'une intention diverge de l'intention « habituelle ». Dans les cas de doutes sur l'intention du locuteur, on tend à se référer au contexte pour décider quelle intention colle le mieux avec ce que le locuteur a dit précédemment.

4) Searle : complément au système d'Austin

« Les actes de langage »⁵ de Searle reprend la problématique des actes illocutoires exposés dans *Quand dire c'est faire* d'Austin. Il va recommencer l'analyse depuis le début en lui apportant modifications et précisions.

Searle commence son exposé en posant différentes questions sur l'intention, le passage de l'acte de phonation à la compréhension d'un énoncé, la compétence discursive, la signification, la valeur de vérité. Toutes ces questions, affirme-t-il, font partie du champ d'étude de la philosophie du langage. Elles ont un sens à partir du moment où l'on sait qu'un individu peut communiquer, dire des choses, signifier ce qu'il dit, se faire comprendre, exécuter toutes sortes d'actes illocutoires et qu'on sait qu'on peut juger ce que cet individu dit en matière de vérité ou fausseté, de sens que ce qu'il dit possède ou pas.

Puis notre auteur distingue philosophie linguistique, qui est selon lui une méthode, de la philosophie du langage. La philosophie linguistique a pour but de résoudre certains problèmes philosophiques en examinant l'emploi courant de certains mots ou de certaines expressions à l'intérieur d'une langue donnée. La philosophie du langage cherche à décrire certains aspects du langage comme la référence, la vérité, la signification et la nécessité. Elle se distingue également de la linguistique qui s'intéresse plus à la phonologie, à la syntaxe et à la sémantique. La philosophie du langage se base sur une langue naturelle particulière mais les réponses qu'elle cherche devraient pouvoir s'appliquer à toute langue capable de produire des assertions, des promesses... Pour répondre à certaines des questions posées par la philosophie du langage, Searle va étudier les actes de langage.

Il définit toutefois d'abord le concept d'analyticité : Une phrase est analytique si et seulement si elle est vraie soit en vertu de sa signification soit par définition. (Exemple : les triangles ont trois côtés). Nous sommes capables de juger les phrases selon des concepts comme

⁵ Les actes du langage, Hermann, Paris, 1972

l'analyticité, la synonymie, l'ambiguïté, le nom, le sens, la phrase... bien que l'on ne possède pas de critères opératoires pour définir ces concepts. Il suffit, en effet, que les phrases soient énoncées dans notre langue maternelle. Comment cela est-il possible ? En fait, parler une langue c'est adopter une forme de comportement régi par des règles. Ces règles sont d'une grande complexité. Apprendre une langue c'est, en grande partie, apprendre à maîtriser ces règles. Il est possible que d'autres personnes, parlant la même langue que moi, aient intégré des règles un peu différentes, d'autres caractérisations linguistiques mais il n'est pas possible que, en français, « oculiste » ne signifie pas « médecins des yeux », par exemple. C'est, en effet, une vérité qui ne peut être réfutée par des arguments se référant au comportement d'autres personnes.

Les règles et généralisations ne sont ni empiriques ni statistiques. En réfléchissant sur l'emploi que je fais d'une langue, je peux arriver à connaître les faits auxquels se rapportent les caractérisations linguistiques. Ainsi, pour pouvoir décrire une langue il faut se baser sur nos propres connaissances par une sorte d'introspection, il s'agit donc une étude empirique reposant sur l'intuition des sujets parlants.

« C'est la maîtrise d'un système de règles qui me permet d'utiliser les éléments de cette langue de façon régulière et systématique » p.49

Ces règles garantissent la généralité comme c'est le cas pour le sport (Searle reviendra souvent sur le parallèle entre le sport et l'institution qu'est le langage). En effet, je sais qu'au base-ball, si le batteur a bien envoyé la balle, il court en direction de la première base et non ailleurs. Comment puis-je le savoir ? J'ai intégré certaines règles, ce que je sais sur ce sport vient de ma connaissance du jeu.

Pourtant les caractérisations linguistiques n'ont pas le caractère d'infailibilité. Les intuitions du sujet parlant sont sujettes à erreurs. En effet, il se peut qu'un locuteur ait mal ou pas intériorisé telle ou telle règle.

La capacité de parler est le fondement et l'explication du fait que nous pouvons faire des caractérisations linguistiques. Ce sont les données du langage, mentionnées dans ces caractérisations, qui se trouvent expliquer dans « l'article s'accorde en nombre et en genre avec le nom qu'il précède », par exemple. Ceci est une explication d'une caractérisation linguistique que nous appliquons sans en être toujours conscients.

La méthode qui va être employée dans cet ouvrage est liée à ces faits. Elle pourrait se résumer ainsi : « je parle une langue et je cherche à caractériser et expliquer d'une certaine façon l'emploi que je fais des éléments de cette langue. L'hypothèse sur laquelle {notre auteur} se fonde et que {son} emploi des éléments linguistique est régi par certaines règles.

{Il}proposera donc des caractérisations linguistiques et {il} expliquera ensuite les données auxquelles s'appliquent ces caractérisations en donnant une formulation aux règles sous-jacentes ». p.51 Cette méthode repose sur l'intuition du sujet parlant, ce qui est normal lorsqu'on étudie une langue naturelle dans son emploi. Notre auteur base son étude sur les actes du langage car toute communication implique des actes de nature linguistique. Une phrase non contextualisée ne reflète pas la manière dont nous utilisons une langue (cette thèse est la base de la pragmatique). Elle n'est donc pas un bon sujet d'étude contrairement aux actes de langage qui sont de toute façon contextualisés. De plus, les actes de langage sont produits dans un certain but, avec une certaine intention. Les phrases prises hors contexte ne reflètent pas cette intention, ce but.

La théorie du langage fait donc partie d'une théorie de l'action car en parlant, on exécute certains actes. En philosophie du langage, comme dans les théories linguistiques d'aujourd'hui, on distingue la sémantique de la pragmatique. La première est centrée sur la signification des phrases et la seconde sur l'emploi des expressions à l'intérieur de situations de discours. Ces deux approches, bien que leur tenants pensaient qu'elles étaient concurrentes, sont complémentaires car à tout acte de langage possible, correspond une phrase ou un ensemble de phrases possibles dont l'énonciation à l'intérieur d'une situation particulière constitue l'accomplissement d'un acte de langage. La pragmatique pose la question suivante : « quels sont les différents types d'acte de langage réalisés par les locuteurs lorsqu'ils

parlent ». La sémantique se demande comment la signification des différents éléments d'une phrase détermine-t-elle la signification de la phrase entière. Pour que la philosophie du langage soit complète, elle doit se poser ces deux questions.

Quand on parle, on exprime généralement moins que ce que l'on veut dire. Si l'on me dit, par exemple « Viens-tu au cinéma ce soir ? », le « oui » que je répondrais signifiera « je viendrais » et non « oui, il fait beau ». On peut donc se comprendre à demi mots. Ce « oui » est une promesse. Si mon interlocuteur ne comprend pas mon « raccourci », je peux toujours l'explicitier. Ceci est le principe d'exprimabilité. C'est « le principe selon lequel tout ce que l'on peut vouloir signifier peut être dit. » p.55 Même si je ne connais pas assez bien la langue ou qu'elle n'est pas assez riche pour mes besoins, je peux soit chercher à mieux l'acquérir soit l'enrichir. Ainsi, il n'est pas essentiel pour la communication d'envisager les cas où le locuteur ne dit pas exactement ce qu'il veut signifier (comme dans les cas de sous-entendus, d'ambiguïté, d'expressions incomplètes...). Il est pourtant important de ne pas confondre ce que le locuteur a l'intention de signifier des effets qu'il veut produire sur son entourage. Ce principe pose surtout une équivalence entre les règles de réalisation d'actes de langage et celles qui portent sur l'énonciation de certains éléments linguistiques puisque la signification d'un énoncé suffit à établir que celui-ci, sous sa forme littérale, constitue une réalisation d'un acte de langage. Etudier un acte de langage revient donc à étudier une phrase dont l'énoncé est correct et « parler une langue c'est adopter une forme de comportement régi par des règles » p.59.

Une condition nécessaire du langage est que le locuteur doit s'exprimer dans des circonstances appropriées. Quel que soit la chose qu'il exprime, si c'est en français, nous pouvons affirmer s'il s'agit d'une suite de mots appartenant à la langue française (c'est le principe d'acceptabilité). Si un locuteur dit « Jean fume beaucoup ». Il se réfère à l'entité du monde qui est « Jean » et il prédique à cette entité « fume beaucoup ». Cependant, notre locuteur aurait pu, avec la même entité et le même prédicat, poser une question, donner un ordre...

Il faut donc distinguer la notion de référence et de prédication (le contenu propositionnel ou acte locutoire d'Austin) d'un côté et de l'autre leur réalisation en acte de langage (ou acte illocutoire selon Austin).

Référer et prédiquer ne sont pas des moyens en vue d'une fin qui serait effectuer un acte. Ils sont plutôt constitutifs de l'acte en question. Il faut ajouter à cela les effets que mon acte de langage peut avoir sur mon interlocuteur. Les effets sont les perlocutoires dont Austin a parlé. Les actes propositionnels ne peuvent apparaître seuls puisqu'on dit quelque chose au moyen d'une phrase et dans un certain but. On exécute donc toujours un acte de langage. Je ne peux, en effet, simplement référer ou prédiquer sans effectuer un acte de langage. Searle ne fait pas le même usage de la prédication que les logiciens. En effet, on prédique, selon lui, toutes sortes d'expressions et non seulement des universaux. Celles-ci sont dites vraies ou fausses à propos d'objets. De plus, Searle propose d'étudier tous les actes de langage et pas seulement l'assertion.

La caractéristique d'une expression est qu'elle permet d'isoler l'objet à propos duquel le locuteur veut s'exprimer. Une expression référentielle est toute expression servant à identifier une chose, un procès, un évènement, une action ou tout autre type d'entité « individuelle » ou « particulière ». Il faut distinguer expressions référentielles définies uniques (qui se réfère à une entité particulière et identifiable, par exemple « l'homme ») des autres types d'expressions comme les expressions référentielles indéfinies uniques (« un homme »). Il faut également séparer les expressions indéfinies multiples (« quelques hommes ») des expressions définies multiples (« les hommes »). De plus, « un homme » peut être référentiel : « un homme est arrivé » ou prédicatif : « Jean est un homme ». Les expressions référentielles renvoient à des objets particuliers et non à des universaux mais elles ne réfèrent pas dans le sens que la référence (bien qu'il ne s'agisse pas d'un concept bien défini) est un acte de langage et que celui-ci n'est pas accompli par des mots mais par un locuteur. La notion de référence définie unique est vague et peu claire. Certaines, comme on l'a vu, sont

référentielles (l'homme), certaines non (le pétrin dans « il est dans le pétrin »). Comment les distinguons-nous ? Premièrement, en tant que locuteur de langue maternelle française. On sait que « le pétrin » contrairement à « l'immeuble », par exemple, ne sert pas à renvoyer à une entité particulière ; que c'est un emploi métaphorique. Deuxièmement, les expressions non référentielles n'admettent, généralement, pas le pluriel. * « Il m'a laissé dans les pétrins ». « Le pétrin » n'est pas un syntagme nominal. Certaines expressions ont un emploi conditionnel : « s'ils ont un fils, il héritera... ». La valeur de vérité de « il » dépend de la vérité de la proposition antécédente.

Une expression peut être utilisée en dehors de son emploi normal quand elle est objet de discours : « « Socrate » a sept lettres ». L'emploi de « Socrate » dans cet exemple est différent de dans celui-ci « Socrate est un homme » : Le même mot est utilisé mais dans des buts différents. Dans le second exemple, « Socrate » réfère à un homme particulier.

Le nom propre est un moyen pour faire référence à des objets auxquels on réfère souvent. Cette méthode n'a pas lieu d'être quand on parle d'un segment du discours car il peut être facilement représenté. On n'a donc pas besoin d'un procédé linguistique pour y référer, il nous suffit de l'énoncer (ou à l'écrit de le mettre entre guillemets). Les noms propres nous permettent de renvoyer avec des mots à des objets, qui ne sont pas mots, sans que la présence de ces objets ne soit nécessaire. Donc, un nom propre n'est un nom propre que s'il existe une différence réelle entre le nom et la chose nommée. L'utilisation de guillemets en certaines occasions est une convention. Si l'on désire en créer une nouvelle, on doit tenir compte de celles préexistantes et avoir de bonnes raisons pour l'introduire.

Il y a trois axiomes pour la référence. P.121, 124

- 1) Tout ce à quoi on réfère doit exister (c'est l'axiome d'existence qui est une tautologie.)
- 2) Si un prédicat est vrai pour un objet, il est vrai pour tout ce qui est identique à cet objet. (C'est l'axiome d'identité)
- 3) Si un locuteur fait référence à un objet, il peut toujours l'identifier pour l'interlocuteur. Cet axiome est un cas particulier du principe d'exprimabilité, c'est l'axiome d'identification.

Ces axiomes ont donné lieu à de faux paradoxes : « la montagne dorée n'existe pas », par exemple. Russell a démontré qu'on n'utilise pas « la montagne dorée » pour référer à quelque chose du monde « réel », ce n'est donc pas un vrai paradoxe. On peut utiliser aussi la référence pour les êtres de fiction. On peut référer au Père Noël, par exemple, car il existe dans le monde de la fiction et je peux me référer à ce monde dans le monde de discours de fiction (où je ne pourrais parler de Mrs. Sherlock Holmes car elle n'existe pas dans ce monde-là ni dans aucun autre monde) et non dans le mode de discours habituel, portant sur la réalité. Ces cas ne sont donc pas réellement des paradoxes.

Russell avait exprimé une loi concernant la description définie : « f est g est vrai si et seulement si f fait référence à un objet qui existe »

Un contre exemple à cette loi est « l'actuel roi de France est chauve ». Cette phrase n'est ni vraie, ni fausse, elle ne renvoie à aucune entité existante. Le problème est que Russell n'a examiné seulement l'assertion et non tout type d'acte de langage. Les actes illocutoires, par exemple, la question, ne porte pas sur l'existence du référent de la description définie. La loi de Russell n'est pas valable car la référence est de nature différente de l'institution des actes de langage. La référence n'est qu'une partie de l'acte illocutoire et non un type d'acte. On ne peut donc pas analyser un acte, contenant une description définie comme contenant une assertion. En effet, tout acte illocutoire ne contient pas une assertion mais ils ont tous un contenu propositionnel.

Y a-t-il un rapport entre la façon dont une description définie isole son référent et la façon dont le fait un nom propre ? » « Le nom propre est-il réellement une description abrégée ? » p.215 Les noms propres servent à accomplir l'acte de langage de référence. Ils dénotent mais ne connotent pas, ils n'ont pas de sens, d'après Mill, car ils ne décrivent pas les objets, ils sont utilisés pour référer et non décrire.

Cependant Searle dit que cette description du nom propre est fautive. En effet, les noms propres ont un sens puisque, premièrement, nous utilisons les noms propres dans des propositions existentielles tel que « Cerbère n'existe pas ». Ce type de sujet de proposition existentielle ne réfère pas car si elle référerait la proposition serait juste ou fautive. Elle ne réfère pas à un objet pour établir qu'il existe mais elle exprime un concept. Elle possède un contenu conceptuel. Deuxièmement, si l'on prend une phrase comme « l'Everest est le Chomolungma », on s'aperçoit que ce type de phrases peut être utilisé pour poser des affirmations d'identité transmettant des informations. Un nom propre a donc un sens et un contenu descriptif. Troisièmement, un nom propre communique une description définie de la même manière que l'énoncé d'une description définie doit le faire si l'on veut que la référence soit complète. Le nom propre est donc une description définie abrégée. Mais cette conclusion amène à trop d'invéraisemblances car si un nom propre était une description définie abrégée, on devrait pouvoir substituer des descriptions aux noms propres à titre de définition. Or, généralement, il n'y a pas de définition ou d'équivalents pour les noms propres. De plus, si un nom propre était une description définie abrégée, toute proposition contenant un nom propre comme sujet serait analytique (« l'Everest est une montagne) et « tout objet n'étant pas une montagne ne peut pas être l'Everest ». Il existe donc un critère d'identité. Ceci ne nous dit toujours pas si le prédicat n'est pas une description qui permette d'identifier le sujet (le nom propre).. Les noms propres ne sont pas utilisés pour décrire ou spécifier les caractéristiques des objets puisque, par exemple, si on me dit qu'Aristote est le nom d'un philosophe grec né à Stagire et qu'après j'apprends qu'il vient de Thèbes, tout ce que je savais sur Aristote n'en devient pas faux pour autant. Cependant, les noms propres sont logiquement reliés aux caractéristiques de l'objet en question, et, en ce sens, ont un sens.

Le fait que le même mot puisse servir de nom à plus d'une entité n'enlève rien à cette thèse. En effet, que « John Smith » renvoie à plusieurs individus ne relève pas de la question « les noms propres ont-ils un sens ? ». De toute façon les termes généraux peuvent aussi renvoyer à plusieurs concepts (« bande » signifie « un groupe d'individu » ou pièce de linge ») sans que ça nous pose de problèmes.

Ainsi, il est clair que les noms propres ont un sens mais celui-ci est moins immédiat que celui des expressions définies. Ce sens est imprécis puisque l'utilisation de noms propres nous permet d'éviter de donner une description de l'objet tout en y référant. Ce n'est pas une description « mais un clou auquel on accroche une description » p.226. L'énoncé d'un nom propre satisfait au principe d'identification si le locuteur et l'interlocuteur sont capables de substituer au nom propre une description définie. Les descriptions définies, au contraire réfèrent justement en vertu du fait que les critères de description ne sont pas précis.

Il nous faut à présent exposer les règles de la référence. Rappelons-le, les règles, les conditions de la référence sont inconscientes dans la mesure où nous sommes capables de les appliquer mais non de les formuler. Il faut alors, pour les retrouver, établir les conditions de la référence puis, à partir de ces conditions, formuler des règles.

Les conditions de la référence, pour un modèle idéal, sont au nombre de sept. P.140-141

- 1) « les conditions de départ et d'arrivée sont réalisées {voir les conditions des actes de langage}
- 2) l'énoncé {d'une expression} R a lieu à l'intérieur d'une phrase
- 3) l'énoncé de {la phrase}T représente l'accomplissement d'un acte illocutoire (même si l'acte n'est pas heureux ; il suffit que j'aie eu l'intention d'en effectuer un).
- 4) Il existe un objet X tel que, ou bien R contient une description identifiante {une expression identifiante est une expression qui permet à l'interlocuteur d'identifier un objet selon l'axiome d'identification}de X, ou bien L est capable de compléter R par une description identifiante de X (cette condition englobe l'axiome d'existence et d'identification)
- 5) {le locuteur}L a l'intention en énonçant R, d'isoler ou d'identifier X aux yeux de {l'interlocuteur} A.

- 6) L a l'intention, en énonçant R, pour identifier X aux yeux de A de parvenir à ce résultat en amenant A à reconnaître l'intention qu'à L d'identifier X et L compte, pour que cette reconnaissance ait lieu, sur la connaissance qu'à L des règles gouvernant R, et sur le fait que A est conscient de {la situation} S. Cette condition s'inspire de la reformulation de la définition de la signification_{nm} de Grice (voir plus loin).
- 7) Les règles sémantiques gouvernant R sont telles que R est employé correctement à l'intérieur de T dans la situation S, si et seulement si les conditions 1 à 6 sont satisfaites. »

Ces conditions donnent lieu à trois règles :

- 1) « R n'apparaît que dans le contexte d'une phrase dont l'énoncé peut constituer l'accomplissement d'un acte illocutoire (conditions 2 et 3)
- 2) R n'est employée que s'il existe un objet X tel que ou bien R contienne une description identifiante de X, ou bien L soit capable de compléter R par une telle description de X, et tel que par l'emploi de R, L ait l'intention d'isoler ou d'identifier X pour A. (condition 4 et 5) Ainsi. La référence est clairement un acte intentionnel.
- 3) Énoncer R revient à identifier ou extraire X à l'intention de A

Qu'en est-il de la prédication ?

Une expression prédicative s'emploie pour attribuer une propriété. Elle n'a pas de référence et n'a pas pour but de référer.

L'expression sujet identifie un terme non linguistique dans ce sens qu'elle réfère à un objet.

Si l'on a « la rose est rouge », le prédicat « est rouge » renvoie à l'universel « la rougeur ».

Pour comprendre cet universel, il est nécessaire de comprendre la signification du terme général « rouge » correspondant. On comprend cette signification par l'expérience qu'on fait du monde. Le terme général est donc antérieur à l'universel. Connaître la signification d'un terme général c'est savoir sous quelles conditions elle est vraie ou fausse pour l'objet donné.

Il se peut pour certains objets qu'elle ne soit ni vraie ni fausse. L'existence d'un universel résulte du fait que le terme général correspondant, donc l'expression prédicative, a un sens.

Cette expression est, bien sûr, une entité linguistique. Les universaux appartiennent à notre mode de représentation, au langage bien qu'ils ne soient pas de nature linguistique au sens où les mots le sont mais au sens où la signification des mots l'est. Les universaux n'appartiennent donc pas au monde (des objets) mais à notre façon de décrire ce monde.

D'après le principe d'identification, la référence consiste à identifier au moyen de la prédication. Elle offre un contenu descriptif à l'auditeur, elle sert à identifier un objet. Tandis que le prédicat (quand l'acte de langage est une description) sert à décrire l'objet identifié. Ils ont donc deux fonctions différentes.

La prédication, contrairement à la référence, n'est pas un acte de langage distinct, indépendant. En effet, si l'on a plusieurs actes avec un prédicat (« vous allez partir », « partez ! », « partirez-vous ? »), on s'aperçoit que la relation entre la force illocutoire et le prédicat n'est pas la même qu'entre cette force et le sujet « vous ». En effet, la force opère sur le prédicat d'une façon qui détermine le mode dans lequel le prédicat se rapporte à l'objet auquel réfère le terme référentiel. Ainsi, pour l'ordre, par exemple, le marqueur de force illocutoire établit que l'objet auquel réfère le sujet doit effectuer l'acte spécifié par le prédicat. La prédication fait donc partie de l'acte illocutoire tandis que la référence est un acte distinct. L'existence des noms propres dérive de la nécessité où nous sommes de séparer la fonction référentielle de la prédicative. Cependant, nous n'arrivons jamais vraiment à les séparer totalement car ce serait violer le principe d'identification.

Ainsi, « prédiquer une expression p à propos d'un objet R, c'est soulever la question de la vérité de l'expression prédicative à l'objet auquel il est fait référence ». p.173 Ceci est la condition essentielle de la prédication. Cette question ne peut être soulevée en dehors de l'accomplissement d'un acte illocutoire car on doit lui donner une certaine forme.

Comme pour la référence, Searle donne les conditions de la prédication et les formule ensuite en règles.

Il y a huit conditions qui donnent lieu à quatre règles p.176-177.

- 1) « les conditions de départ et d'arrivée sont satisfaites {voir les conditions des actes de langage}
- 2) l'énoncé de {l'expression prédicative} P apparaît à l'intérieur de l'énoncé d'une phrase (ou d'un segment de discours équivalent) T.
- 3) l'énoncé de T constitue (ou prétend constituer) l'accomplissement d'un acte illocutionnaire.
- 4) L'énoncé de T implique une référence effective à {l'objet} X.
- 5) X appartient à une catégorie ou à un type tel qu'il est logiquement possible que P soit vrai ou faux pour X {rouge peut être prédiqué d'une fenêtre mais pas d'un nombre premier par exemple}
- 6) L a l'intention, par l'énoncé de T, de soulever la question de la vérité ou de la fausseté de P à propos de X
- 7) L a l'intention de faire savoir à A que l'énoncé de P soulève la question de la vérité ou de la fausseté de P à propos de X en amenant A à reconnaître son intention ; et son intention est que cette reconnaissance s'effectue en vertu de la connaissance qu'a A de la signification de P
- 8) Les règles qui gouvernent P sont telles que P est employé correctement dans T si et seulement si les conditions 1-7 sont satisfaites»

Les règles sont :

- 1) « P n'est énoncé que dans le contexte d'une phrase ou d'un autre segment de discours T, dont l'énoncé peut constituer l'accomplissement d'un acte illocutionnaire
- 2) P n'est énoncé dans T que si l'énoncé de T implique une référence effective à X
- 3) P n'est énoncé que si X appartient à une catégorie ou à un type tel qu'il est logiquement possible que P soit vrai ou faux de X
- 4) L'énoncé de P revient à soulever la question de la vérité, ou de la fausseté, de P à propos de X.

Ainsi, une proposition est constituée d'une expression référentielle et d'un prédicat. Comme on l'a vu, des énoncés différents peuvent correspondre à une seule proposition. Par exemple, « Jean fume-t-il beaucoup ? » ; « Si Jean fume beaucoup, il ne vivra pas vieux ». Dans ce dernier exemple, la proposition est emboîtée dans une autre. Une proposition n'est donc pas un acte. Seul affirmer, asserter... le sont.

L'expression propositionnelle ne peut se réaliser seule. Il faut toujours qu'elle apparaisse dans un acte de langage. Ainsi les subordonnées commençant par « que » (c'est une manière d'isoler la proposition) ne sont pas des phrases complètes.

Cependant, tous les actes de langage n'ont pas de contenu propositionnel (ex : aïe, oui).

On peut donc distinguer les marqueurs de force illocutoire (qui nous indique le type de force illocutoire à attribuer à la proposition, par exemple, l'ordre des mots) et les marqueurs propositionnels. Pourtant, ces marqueurs ne sont pas toujours distinguables en surface. Par exemple : « je promets de venir » est à différencier de « je promets que je viendrais » où « Je viendrais » est le contenu propositionnel.

Les actes illocutoires ont la forme F(p) où p est la proposition. La proposition a la forme RP (référent, prédicat).

Cette notation permet de distinguer $\sim F(p)$ de $F(\sim p)$: « je ne promets pas de venir » et « je promets de ne pas venir ».

Pour les actes illocutoires, il y a des règles constitutives et normatives. Ces deux types de règles ne sont pas seulement fondamentales pour la philosophie du langage mais apparaissent également à d'autres niveaux. Elles sont exposées plus précisément dans un autre ouvrage de Searle⁶.

⁶ voir *The construction of social Reality*, Free Press, New York, 1995

Les règles normatives gouvernent des formes de comportement préexistant, comme les formes de politesse. Elles régissent une activité dont l'existence est logiquement indépendante des règles. Les règles constitutives sont, par exemple, les règles des jeux ou des sports. En effet, ces derniers ne pourraient exister sans elles. La règle constitutive est une sorte de définition, une affirmation analytique. Par exemple, faire échec et mat a pour règle : on peut faire échec et mat si... Les règles normatives ont la forme « Si Y alors faites X » ou « Faites X ». Les règles constitutives apparaissent dans les actes de langage. Parler dépend de ces règles. Dans tout acte illocutoire, il y a une proposition qui dépend de conventions (sens du mot...) et il y a des règles constitutives qui se rattachent à cet acte. Ces règles sont universelles et conventionnelles. Par exemple, pêcher est différent de promettre dans le sens que ce dernier ne peut exister uniquement dans le et par le langage puisqu'il existe des règles constitutives portant sur les éléments de la langue utilisée. Pour pêcher, la réalisation se situe au niveau des faits physiques et naturels. Ce n'est pas une question de convention. Quand on fait une promesse, on récolte une certaine obligation. Les règles constitutives engendrent pour ainsi dire un nouveau type de comportement qui n'advierait pas si ces règles n'existaient pas. Si jouer aux échecs implique suivre telle ou telle règle, on ne peut dire que je joue aux échecs si je ne m'y conforme pas ou si elle n'existe pas. Même si je joue les mêmes coups destinés à faire échec et mat, sans règles je ne joue pas aux échecs.

Les règles normatives servent à dire, par exemple, « il a été grossier/ poli » mais ces affirmations ne sont pas des descriptions ou des spécifications dans les termes où les règles constitutives les sont.

Les langues sont donc conventionnelles (ce travail est écrit selon les règles du français, enfin j'espère, et non selon les règles du japonais).

Les actes de langage le sont aussi, bien qu'on pourrait amener quelqu'un à reconnaître nos intentions d'une autre manière que grâce aux conventions.

Les langues sont inter traduisibles et appliquent donc les mêmes règles sous-jacentes mais de manière différente. Dire « je promets » ou « I promise » entraîne de toute façon certaines obligations que ce soit dans une langue ou dans une autre. Il ne s'agit pas d'effets physiques ou naturels mais bien de règles sous-jacentes, qui permettent l'exécution d'actes de langage. Ses règles sous-jacentes sont actualisées et manifestées dans les conventions. Mais attention, les règles constitutives, contrairement aux normatives, n'entraînent pas de sanctions. De plus, il nous est difficile de formuler ces premières alors qu'on les utilise tous les jours car nous ne sommes pas conscients de toutes les règles du langage.

Les actes de langage de différencient d'un simple bruit parce que ces premiers ont une signification et sont prononcés avec l'intention de signifier quelque chose. Pour expliquer ce qu'est cette signification, Searle nous renvoie à la théorie de la signification_{mn} de Grice et souligne le rapport entre signification et intention évoqué dans cette théorie. Dès que mon interlocuteur reconnaît mon intention de lui communiquer quelque chose et de produire un certain effet sur lui, j'obtiens l'effet attendu. Les problèmes de cette théorie sont 1) qu'il ne parle pas de règles ou de conventions et 2) qu'il confond le perlocutoire et l'illocutoire. Puisqu'il parle en termes d'effets cela est incorrect. Par exemple, quand je dis « bonjour » je produis l'acte illocutoire de saluer mais il n'y pas d'effets perlocutoires. Je n'ai pas forcément l'intention de produire une certaine réaction chez mon interlocuteur à part l'identification par lui de mon salut. Une des propriétés de la communication humaine est que si j'essaie de dire quelque chose à quelqu'un, et que cette personne reconnaît mon intention, j'ai vraiment réussi à le lui communiquer. Cela fonctionne de la même manière pour tout les illocutoires. L'effet produit n'est ni une croyance, ni une réaction. Il n'est donc pas question de perlocutoire. Il s'agit juste de compréhension.

La signification est affaire de convention. Il est, en effet, impossible de signifier « il fait chaud » par « il fait froid ». Ce n'est pas, comme on pourrait le penser en lisant Grice, qu'une question d'intention. La reformulation de la définition de la signification_{mn} de Grice est la suivante : « en accomplissant un acte illocutoire, le locuteur entend produire un certain effet sur son interlocuteur en l'amenant à reconnaître l'intention qu'il a de produire cet effet ; et de

plus, s'il utilise les mots de façon littérale, il compte obtenir cette reconnaissance en vertu du fait que les règles d'emploi des expressions qu'il utilise associent ces expressions à la production de l'effet recherché »p.86

Le premier acte illocutoire étudié par Searle est la promesse. Il n'étudiera pas tous les cas de promesses mais seulement les cas simples et explicites. Les autres peuvent être dérivés de son analyse. Il va chercher les conditions nécessaires et suffisantes à son accomplissement et à son bonheur. Comme pour Austin, il y a plusieurs degrés d'échecs d'un acte ; il peut être défectueux (l'acte s'accomplit quand même), ce qui correspond à la notion d'insuccès chez Austin. Rappelons-le, les règles, les conditions de l'acte sont constitutives. Elles sont, comme pour les règles de la référence et la prédication, inconscientes dans la mesure où nous sommes capables de les appliquer mais non de les formuler directement et explicitement. Il faut alors, pour les retrouver, établir les conditions de félicité d'un acte puis, à partir de ces conditions, formuler des règles.

Dans le cas de la promesse sincère, il existe neuf conditions nécessaires (p.98-104).

1) « condition de départ et d'arrivée » : départ : « condition à remplir pour parler de façon intelligible ». Arrivée : « condition présidant à la compréhension ». Ainsi, il est nécessaire que les interlocuteurs connaissent et parlent la même langue et que rien n'entrave l'établissement d'un contact verbal.

Les deux prochaines conditions sont appelées conditions de contenu propositionnel. Ainsi, « par une expression de p le locuteur prédique {à son propos} une expression dont la signification est telle que si l'expression est vraie, il est vrai que l'objet accomplira un acte C dans le futur »

2) « L exprime la proposition que p, en employant l{a phrase} T . Cette condition isole la proposition du reste de l'acte de langage{...} »

3) La promesse est effectuée au présent et non au passé. L'acte est prédiqué au locuteur.

Les conditions 4) et 5) sont les conditions préliminaires

4) « A préférerait l'accomplissement de C par L à son non-accomplissement et L pense que c'est le cas ». La promesse contrairement à la menace implique qu'on fasse quelque chose pour et non à quelqu'un. C'est pourquoi, il faut que l'interlocuteur désire ce que le locuteur promet de faire. La promesse marque un certain engagement du locuteur vis-à-vis de l'interlocuteur. Cependant, « je promets » peut être utilisé pour un acte illocutoire de menace : « je promets que je vais te faire mal si ça continue ».

5) Le locuteur ne ferait pas ce qu'il a promis de faire de toute façon. Searle rapproche cela de la théorie du moindre effort ou plutôt celle du coût compensé par l'effet de Sperber & Wilson. En effet, on vise toujours un maximum d'effet avec un minimum d'effort sur le plan phonique.

6) Condition de sincérité : le locuteur a l'intention d'effectuer ce qu'il a promis de faire. Il sait, en outre, qu'il en a la capacité.

7) Condition essentielle : En promettant quelque chose le locuteur contracte, en même temps, une certaine obligation à agir dans un certain sens.

8) Cette condition s'avoisine à la signification_m de Grice ou plutôt à sa reformulation donnée par Searle.

9) Conventionalité. Les règles sémantiques de la langue parlée par L et A sont elles que T est employée correctement et sincèrement si et seulement si les conditions 1-8 sont réalisées. Cette dernière condition montre l'importance des règles sémantiques du langage et de la promesse en particulier pour cet acte de langage.

Quand Searle explique comment un acte illocutoire (ici la promesse) est accompli, il va plus loin qu'Austin. Ces explications sont plus claires et plus précises mais touchent tout autant (sinon plus) à la relation entre locuteur et interlocuteur.

Pour le cas de promesses non sincères, il faut modifier légèrement les conditions et en particulier la 6). Il manque, dans ce cas, au locuteur l'intention de faire l'acte promis tout en prétendant avoir cette intention. La nouvelle règle 6) a est la suivante: « l'intention de L est

que l'énoncé de T le rendra responsable de son intention d'effectuer C ». En modifiant cette condition, Searle adapte son analyse à tout type de promesses, sincères ou non.

Il faut à présent convertir ces conditions en règles. Les conditions 1, 8 et 9 s'appliquent à tout acte illocutoire. Seules les conditions 2 à 7 sont spécifiques à la promesse.

« Règle 1 : Pr (l'acte de promesse) s'emploie uniquement dans le contexte d'une phrase (ou d'un segment de discours plus vaste)T, dont l'énoncé permet de prédiquer un acte futur C à propos d'un locuteur L. {Searle}appelle cette règle : règle de contenu propositionnel. Cette règle dérive des conditions de contenu propositionnel 2 et 3

Règle 2 : Pr s'emploie uniquement si l'auditeur A préfère l'accomplissement de C par L à son non-accomplissement, et si L pense que c'est le cas.

Règle 3 : Pr s'emploie uniquement s'il est évident ni pour L, ni pour A, que L serait conduit de toute façon à effectuer C. {Searle}appelle les règles 2 et 3 : règles préliminaires, qui dérivent des conditions préliminaires 4 et 5.

Règle 4 Pr s'emploie uniquement si L a l'intention d'effectuer C. {Searle}appelle ceci la règle de sincérité, qui dérive de la condition de sincérité 6.

Règle 5 : employer Pr revient à contracter l'obligation d'effectuer C. C'est ce que {Searle}appelle : règle essentielle ».p105

Les règles 2-5 s'appliquent seulement si la première a été appliquée. La 5, qui est la plus clairement constitutive, analytique, s'applique seulement si 2 et 3 ont été appliquées.

Il n'est pas difficile, une fois ces règles établies de considérer d'autres types d'actes. Par exemple, l'ordre : la condition préliminaire : « le locuteur est à même d'exercer son autorité sur l'auditeur » p.107. La condition de sincérité : le locuteur désire qu'un acte soit accompli par l'interlocuteur. La condition essentielle : le locuteur a l'intention d'amener l'interlocuteur à exécuter l'ordre énoncé. Searle établit un tableau pour les règles des actes « remercier », « conseiller », « avertir », « saluer », « féliciter », « demander », « asserter », « déclarer », « affirmer », « poser une question » et pose les généralités suivantes : « chaque fois qu'un état psychologique se trouve spécifié dans la condition de sincérité, accomplir l'acte en question revient à exprimer cet état psychologique ». p.107. Asserter, affirmer et dire reviennent à exprimer une croyance. Demander, supplier, réclamer, ordonner, commander, exiger et prier reviennent à exprimer un souhait ou un désir. Promettre, jurer, menacer et faire le vœu de revienne à exprimer une intention. Remercier, souhaiter la bienvenue et féliciter reviennent à exprimer sa gratitude, son plaisir devant la réussite ou l'arrivée de l'interlocuteur. On ne peut saluer ou baptiser non sincèrement car ces actes ne reviennent pas à l'expression d'un état psychologique. Les conditions préliminaires nous apprennent ce que le locuteur sous-entend en accomplissant l'acte illocutoire.

Si le contexte le permet, je peux effectuer un acte sans utiliser un marqueur de force illocutoire de manière explicite. Par exemple, « je vais le faire » et « je promets de le faire » et si elle n'est pas explicite, nous pouvons toujours l'expliciter (voir le principe d'exprimabilité). De plus, il est difficile de classer les actes illocutoires, de trouver un critère sans que cela ne paraisse une classification ad hoc.

Les différences entre les actes illocutoires supposent des principes de distinction tel que le but ou l'objet de l'acte, le rapport entre le locuteur et l'interlocuteur, le degré de l'engagement contracté par le locuteur, la différence de contenu propositionnel, la différence dans le rapport existant entre la proposition et les intérêts propres au locuteur ou à l'interlocuteur, les différents états psychologiques qui sont exprimés, la différence dans le rapport existant entre l'expression en question et le reste de la conversation. De plus, un même acte peut être effectué avec des intentions différentes. Certains illocutoires peuvent être définis en termes d'effets perlocutoires mais pas tous. Par exemple, « demander » équivaut à amener quelqu'un à faire quelque chose. Si tous pouvaient être retraduits en terme d'effets, les actes illocutoires ne seraient que des actes purement conventionnels et non plus des actes régis par des règles. Ils serviraient uniquement de moyens pour obtenir des effets naturels.

Pour conclure ce résumé, nous exposerons une des erreurs philosophiques exposées dans le sixième chapitre de l'ouvrage de Searle. Cette erreur est nommée « erreur sur l'assertion ».

Elle traite du fait qu'il est bizarre, par exemple, de dire « je me souviens de mon nom » ou « je sais que j'ai mal » quand j'ai mal. Ceci n'est pas un problème lié au mot savoir, au concept de connaissance ou à des concepts comme « se rappeler », « savoir » qui ne sont pas applicables dans certaines conditions. Ce n'est que le fait que ces phrases sont trop évidentes pour être mentionnées (cette explication n'est pas philosophique mais intuitive voire psychologique). De même, dans l'emploi courant de tout verbe (et ceci est tiré d'Austin : *A plea for excuses*⁷) les expressions qui servent à qualifier des actions (par exemple, « volontairement ») n'apparaissent pas. Austin ne donne pas une explication satisfaisante à ce fait car il pense que le problème est lié aux concepts ou à des mots particuliers. Le fait est que c'est une question de situation normale ou pas.

En effet, si je dis « j'ai cinq doigts » et qu'on admet que cette phrase est incongrue, ce n'est pas à cause du concept « doigt » qu'elle l'est car nous pouvons affirmer cette phrase dans des situations particulières, quand les circonstances le permettent sans qu'elle nous choque. De plus, en situation normale, la négation des exemples ci-dessus est fautive et non absurde.

La cause de cette erreur, comme des deux autres erreurs traitées par Searle dans cet ouvrage, est qu'on a souvent cru que la signification d'un mot c'est son emploi. En effet, pour analyser, par exemple, le concept de connaissance, on observait l'emploi de verbes comme « savoir », « se souvenir », dans des assertions au présent de l'indicatif. Le problème est qu'on ne possédait pas de théorie sur la signification, la syntaxe ou les actes de langage. Dans l'erreur exposée ci-dessus, « certaines conditions générales nécessaires à l'acte d'assertion ont été attribuées à tort à des mots particuliers parce que ces conditions générales ont été découvertes lorsque des mots soumis à l'analyse » p.198 On n'a pas su distinguer l'emploi du mot de celui de la phrase. En fait, l'analyse des actes de langage de Searle nous permet d'éviter ces erreurs. On ne peut dire dans une situation normale « je respire » car une des conditions de l'acte d'assertion est qu'il ne doit pas être trop évident pour le locuteur ou l'interlocuteur que p et ce n'est pas trop évident seulement dans des situations anormales. Donc, le fait qu'on puisse parfois accepter, comme vrai et non aberrante, une telle assertion prouve que la situation dans laquelle la proposition est énoncée n'est pas normale.

5) Strawson

*Intention et conventions dans les actes de langage*⁸

Cet article de Strawson cherche à corriger certaines erreurs commises par Austin dans son ouvrage *Quand dire c'est faire*.

Strawson commence par quelques remarques préliminaires : Austin distingue l'utilisation normale et parasitaire du langage mais dans son étude des actes de langage, il ne parle que de l'usage normal. Strawson fera de même. Austin distingue, également, d'une part la force illocutoire d'un énoncé et sa signification et d'autre part le locutoire de l'illocutoire.

Cependant, il n'a pas assez clarifié à quelles abstractions il désire procéder à partir de l'acte total de langage par le biais de ses distinctions de signification et de locutoire. Cet article de Strawson ne va pas, non plus, en discuter.

Ce qui est clair est que la signification d'un énoncé incarne toujours des limitations quant à sa valeur possible. C'est-à-dire, qu'il peut y avoir des cas où la signification épuise la force illocutoire d'un énoncé (par exemple : « je m'excuse ») mais souvent ce n'est pas le cas.

Ainsi, parfois, il n'y a pas plus à dire de la valeur illocutoire que ce qui apparaît dans l'acte locutoire.

⁷ Cet article est publié dans *Philosophical papers* op. cit

⁸ In Logico-linguistic papers, 1971

Il ne faut pas confondre les notions d'acte illocutoire et de force illocutoire bien que ces deux dernières soient liées. Elles sont liées puisque connaître la force d'un acte c'est connaître de quel acte il s'agit (si un acte n'est pas bien compris (uptake) il ne peut se réaliser). Cependant elles ne sont pas une seule et même chose. La force d'un énoncé est lié à l'acte locutoire. En effet, si un énoncé avec une force illocutoire de menace n'est pas compris comme ayant ce sens, alors on ne peut dire que l'acte illocutoire de menace ait été effectué car il est nécessaire que la signification et la force de la locution aient été compris. La relation entre l'acte locutoire et l'illocutoire tient au fait que connaître la force d'un énoncé c'est savoir quel acte était en jeu au moment de l'énonciation. Ainsi, on peut par intuition savoir ce qui est signifié par la force illocutoire. Austin affirme les thèses suivantes : 1) pour connaître la force illocutoire d'un énoncé, on doit savoir ce que le locuteur voulait dire, comment les mots prononcés ont été utilisés, comment on devait prendre l'énoncé. 2) Un acte locutoire est l'acte de dire quelque chose l'acte illocutoire est celui accompli en disant quelque chose. Mais ceci n'est pas une caractéristique utilisable pour un test satisfaisant car certains actes qu'Austin ne veut pas dans sa classe d'illocutoire y rentrent quand même. 3) Les verbes performatifs sont à la première personne du singulier au présent de l'indicatif. (Ceci est une caractéristique suffisante mais non nécessaire). 4) L'acte illocutoire est conventionnel.

Ces thèses sont réfutables, d'après Strawson, et il commence par le caractère conventionnel d'un acte illocutoire. Tout acte verbal, toute énonciation est conventionnelle dans le sens où, pour parler, on utilise des conventions linguistiques (cette thèse rejoint celle de Searle). Mais ce n'est pas dans ce sens qu'Austin dit que les actes illocutoires sont conventionnels. De plus, il n'entend pas cela de la manière où un acte de langage est conventionnel s'il a été appelé correctement par son nom (l'acte de promettre est un acte illocutoire de promesse).

Il est vrai, toutefois, que dans beaucoup de cas l'acte illocutoire est conventionnel (par exemple : « je vous déclare mari et femme »). On trouve ces actes conventionnalisés non seulement dans la sphère d'institution sociale ou dans des activités gouvernées par un ensemble prédéfinis de règles (pour les jeux) mais aussi dans d'autres relations humaines (par exemple, je vous présente M. X). Il existe, pourtant, des cas où l'acte n'est pas conventionnel. Par exemple, « La glace est très fine là-bas ». En disant cela dans un certain contexte, je préviens quelqu'un d'un danger.

Un acte illocutoire est quelque chose de complexe. On reconnaît de quel acte il s'agit grâce à notre connaissance de la situation du locuteur, de son attitude face à l'interlocuteur, de l'intention du locuteur au moment de l'énonciation et de ses manières. Strawson, ici, va plus loin psychologiquement et relationnellement qu'Austin.

Pourquoi Austin parle-t-il d'aspect conventionnel et qu'entend-il par là ? Austin pense qu'un acte est conventionnel dans le sens où il pourrait être expliciter par une formule performative. Il s'agirait alors plutôt d'une capacité à être conventionnel qu'être conventionnel a proprement parlé. Cependant, il y a des actes illocutoires qui ne peuvent être explicités (alarmer, amuser, convaincre, dissuader...). Pour mieux comprendre Austin, Strawson en vient au concept d'intention de Grice (dans *Signification*). L'analyse de ce concept est l'analyse d'une situation où un locuteur veut communiquer (ce mot est fondamental pour toute théorie sur la signification). Mais il se peut que, même si les règles de la signification sont respectées, le locuteur ne veuille pas vraiment communiquer, qu'il cherche seulement une réaction de l'interlocuteur. En effet, il se peut que l'interlocuteur reconnaisse que le locuteur veut l'amener à reconnaître quelque chose mais il ne prendra pas le locuteur comme essayant de lui faire savoir quelque chose.

Si le locuteur n'a pas, au moins, laissé entendre à l'interlocuteur qu'il est en train de lui faire savoir quelque chose, il n'a pas réussi à communiquer avec lui. Donc, comme Searle, notre auteur n'est pas satisfait de la définition de Grice de la signification_{mn}. En effet, il ne suffit pas que l'interlocuteur reconnaisse les intentions du locuteur mais il faut que le locuteur ait l'intention que l'interlocuteur reconnaisse son intention que l'interlocuteur reconnaisse son intention que l'interlocuteur pense que X.

De plus, Grice n'explique pas ce qu'est comprendre quelque chose par un énoncé. Pour Strawson l'explication est la suivante : pour l'interlocuteur, pour comprendre quelque chose il faut des intentions complexes de la forme : « l'interlocuteur reconnaît l'intention du locuteur » et la nouvelle condition donnée plus haut.

Une fois compris ceci, on peut revenir à la notion de compréhension (uptake) d'Austin. En effet, assurer une bonne compréhension d'un acte c'est assurer sa réalisation. Le but sinon, l'achèvement lui-même de la compréhension est primordial dans la réalisation d'un acte illocutoire (bien qu'un acte de langage puisse être parfois produit non intentionnellement mais on parle ici des éléments standards de la réalisation et non des cas particuliers). La compréhension d'un acte est donc à comprendre en prenant compte de la manière dont nous comprenons les choses en général donc à travers la théorie de la signification de Grice. Ainsi dire une chose avec une certaine force illocutoire c'est avoir des intentions complexes.

Pour vérifier cette thèse, il y a premièrement le fait qu'un acte est partiellement conventionnel (dans le sens qu'on a discuté plus haut, c'est-à-dire qu'il a la capacité d'être conventionnel). Deuxièmement, c'est le fait qu'on fasse quelque chose quand on dit ce qu'on dit. Le problème de ce deuxième point, pour Austin, est qu'il inclut des choses qui ne sont pas des actes. Ces deux points sont liés. Pour prouver le premier, il faut parler d'intention. Un homme peut parler de son intention en effectuant un acte avec une sorte d'autorité qu'il ne pourrait commander en prédisant son aboutissement. C'est-à-dire, ce qu'il a l'intention de faire dépend de lui de la même manière que le résultat de son action ne dépend pas seulement de lui mais de son entourage. Cette intention n'est pas seulement celle d'obtenir une réponse de l'interlocuteur mais celle de produire une réponse par le fait de la reconnaissance de l'interlocuteur de cette intention de produire cette réponse. Cette reconnaissance sert de partie de raison que l'interlocuteur invoque pour sa réponse. De plus, on doit avoir l'intention que cette reconnaissance apparaisse comme ayant l'intention d'être reconnue.

Le locuteur n'a donc pas seulement l'autorité générale sur le sujet de son intention mais aussi le motif de rendre claire son intention car sans cette compréhension complexe, il n'aura pas assuré la compréhension de la force illocutoire de son énoncé. Et pour cela, il doit être possible de rendre claire son intention. Ce moyen peut être conventionnel comme l'utilisation de certaines expressions linguistiques. Par exemple « je t'avertis », « je fais seulement une suggestion ». Ces expressions se commentent elle-même et se commentent aux yeux de l'audience : c'est une manière pour le locuteur de clarifier son intention vis-à-vis de l'auditeur. Avec les performatifs, il n'y a pas ce caractère de « presque commentaire ». Ils rendent explicite le type d'intention communicative, le type de force que l'énoncé possède. En disant des choses, on agit. Pourtant, si on pavane (show off) on a aussi l'intention d'avoir un effet sur quelqu'un et d'obtenir l'admiration et cette personne. Cependant, ce n'est pas dans l'intention d'assurer l'effet, ni d'assurer la reconnaissance de l'intention de produire un effet car cette reconnaissance (c'est-à-dire si mon interlocuteur croit que je veux qu'il reconnaisse mon intention de me provoquer chez lui de l'admiration) provoquerait du dégoût. C'est l'aspect perlocutoire dont Austin parle peu. En disant quelque chose, une partie de ce que je fais est d'essayer d'influencer l'attitude de mon interlocuteur. Ceci ne contribue pas à déterminer l'acte illocutoire car cela ne fait pas partie de son intention. En effet, l'effet perlocutoire ne fait pas partie de l'intention de reconnaissance, il est non conventionnel et moins maîtrisable que la force illocutoire. Dans le cas où j'avertis, il s'agit d'une réponse (un effet) première et complexe et non d'un effet perlocutoire. Dans ce cas, je ne veux pas seulement que tu croies P mais que tu sois sur tes gardes. Cette intention peut contribuer à te mettre sur tes gardes tandis que la reconnaissance de mon intention de t'impressionner en me pavanant mènerait à l'effet contraire.

Se pavaner n'est donc pas un acte illocutoire. Ici, Strawson donne l'impression de penser qu'illocutoire et perlocutoire sont à peu près équivalents ou qu'ils pourraient être utilisés pour expliquer un même problème.

Ces quelques explications n'ont pas d'application générale. En effet, si l'on prend l'exemple « Pars pas », qui est une prière, l'intention première est de faire rester la personne. Les autres

intentions mentionnées dans la théorie adaptée de Grice sont liées à cette première intention. Comment différencier, alors, prière et requête dans ce cas ?

La prière est une manière d'essayer d'assurer l'intention première non pas par la reconnaissance de l'intention de l'assurer mais par la reconnaissance de l'attitude complexe dont la première intention fait partie intégrante. Le locuteur choisit la manière dont il dit ce qu'il dit et peut décider s'il a en envie que l'interlocuteur remarque ce choix. Dans le cas de la prière, la manière dont le locuteur dit ce qu'il dit est un moyen pour assurer la réalisation de son intention première.

Le contexte et les conventions sociales sont, également, des moyens primordiaux pour reconnaître de quel type d'acte il s'agit. Cependant, le recours aux conventions sociales diminue la référence à l'intention d'assurer une réponse définie chez l'interlocuteur. Par exemple, un prêtre qui marie deux personnes n'a pas l'intention que l'auditoire reconnaisse vraiment quelque chose ni qu'ils aient une réaction quelconque.

La théorie de Grice est une théorie de la communication. Elle nous sert également à comprendre comment et pourquoi un acte est conventionnalisé jusqu'au point où la force illocutoire est épuisée par son sens. Dans ce cas l'acte n'est pas conventionnel. L'acte est conventionnel car le moyen de l'effectuer l'est, c'est le moyen linguistique qui l'est. Il existe des actes qui sont essentiellement conventionnel et institutionnel dans le sens où ils nous aident à construire la réalité sociale (le mariage par exemple). Ces actes ne pourraient exister hors des conventions et des procédures dont il fait partie. La ressemblance entre les actes purement conventionnels et les autres est qu'on attend l'énoncé du locuteur qu'il influence une certaine pratique et on attend que ce fait soit reconnu. Ces actes pourraient se réaliser sans intention si les circonstances étaient appropriées.

La différence entre ces deux types d'actes est difficile à circonscrire. L'acte le plus conventionnel l'est à deux points de vue : selon la procédure, donc tombant sous certaines lois et parce qu'il est accompli par un énoncé qui a une forme conventionnelle (où convention est pris au sens de règles linguistiques). On n'attend non seulement de l'acte d'avoir un certain effet mais cet acte est obligé d'en avoir s'il n'y pas de problèmes de procédure. Les actes illocutoires qui sont très conventionnels n'ont pas besoin de réaction de la part de l'interlocuteur pour exister les autres oui. Les actes conventionnels forment une procédure à eux tous seuls. Dans le cas d'un acte non essentiellement conventionnel, la compréhension est assurée si l'énoncé est prononcé avec une certaine intention complexe. Même si la convention linguistique est présente l'acte peut échouer.

Ce n'est pas le cas du purement conventionnel : son échec est dû à un problème de procédure. Dans les deux cas, on attend que les locuteurs exposent leurs intentions mais dans un cas, l'utilisation de la formule performative explicite est un moyen d'assumer la responsabilité de l'exposer. Dans l'autre cas, le locuteur ne peut assumer explicitement cette responsabilité car il n'y pas de conditions qui pourraient garantir conventionnellement l'effectivité de son intention évidente. Pourtant, il n'y pas de conditions qui puissent garantir conventionnellement le caractère effectif de l'intention manifeste du locuteur. Qu'elle soit effective ou non dépend, en définitive de l'auditoire.

Evidemment, il y a des actes intermédiaires entre ces deux types d'actes. Tous les actes partagent la même propriété : ils doivent être compris et pour ce faire ils doivent être reconnus et reconnus comme évidents bien que les intentions impliquées peuvent être bien différentes.

6) Conclusion

Le but de cet exposé, outre celui de présenter brièvement quatre philosophes du langage, étaient de différencier Austin des autres auteurs. Il fallait montrer à quels points leurs approches étaient différentes. Pour ce faire nous allons reprendre les articles exposés et montrer que certains auteurs se sont plus penchés sur l'aspect psychologique du langage que d'autres.

Austin, dans son premier article, décide qu'il faut abandonner l'ancien modèle logique et adopter en un nouveau qui soit basé sur les langues naturelles. Malheureusement, dans l'étude qu'il fait de la signification, il n'emploie pas les moyens pragmatiques (ceux liés à l'intention, à la convention, au fait que la langue n'est à étudier qu'en tenant compte du contexte et de la situation dans lesquelles les phrases sont prononcées) qui seraient nécessaires à cette étude. Il ne peut donc répondre aux questions qu'il soulève et qui touchent à la signification, à l'analyticité, à la synthéticité aux contradictoires. Il peut observer le langage, le décrire mais non l'expliquer d'une manière plus théorique et précise. Il adopte ce nouveau modèle car il croit qu'il faut séparer la syntaxe et la sémantique alors que dans le langage ordinaire (comme le dira Searle) les deux (voire les trois avec la pragmatique) sont imbriqués. Notre auteur se trouve donc face à un paradoxe. Dans son second article, la convention, l'intention du locuteur, les circonstances de l'énonciation, les interlocuteurs et le contexte prennent plus d'importance. Il lui manque toutefois une théorie de la signification au sens de Grice pour que son étude paraisse plus complète. En étudiant les actes de langage, il nous offre, toutefois, une nouvelle théorie de la langue, un nouveau modèle basé sur le langage de tous les jours. Son travail s'approche plus de la pragmatique et ne se contente plus de n'être qu'une observation de la langue. Pourtant ces douze conférences n'aboutissent pas vraiment à un résultat clair. Ceci est dû, entre autres, au fait qu'il avance par spirales, en revenant, modifiant, ajoutant peu à peu des éléments aux thèses des conférences précédentes. De plus, comme il adopte une méthode purement descriptive, il ne recouvre pas, premièrement, tous les cas et deuxièmement, il ne prend pas assez de distance face à ces exemples pour proposer un modèle cohérent. Si, par exemple, les conditions des actes illocutoires qu'il donne étaient plus claires, il n'aurait pas tant de difficultés à admettre les constatifs comme des cas d'illocutoire. Il n'utilise pas la notion de contexte au début pour les cas où l'on doit choisir entre plusieurs interprétations d'un acte illocutoire puis se voit obliger de l'intégrer à sa théorie des actes. Enfin, quand Austin cherche à différencier illocutoire de constatif, il expose des cas de performatifs ambigus. Il ne cherche pas à expliquer pourquoi ou comment ces cas sont ambigus mais se contente d'en donner des exemples.

L'intérêt principal d'Austin dans cet ouvrage touche aux illocutoires. Lorsqu'il pose la distinction entre le locutoire, le perlocutoire et l'illocutoire il ne le motive pas vraiment. Il pense qu'elle pourrait servir à distinguer les constatifs des performatifs alors que ce n'est pas le cas. Pour les distinguer, il emploie des tests de langage qui paraissent un peu ad hoc et ne fonctionnent pas toujours vraiment. Ce qui distingue ces trois types d'actes est finalement le caractère conventionnel de l'illocutoire, les effets physiques et imprévus du perlocutoire. Grice, quant à lui, dénonce, dans sa tentative de définition de la signification, le fait que l'on confonde l'emploi des mots et les mots eux-mêmes. Il rejette ainsi la définition causale de la signification et son étude se rapproche alors d'une étude du langage tel que nous l'utilisons (et non de langage en tant qu'entité abstraite, non contextualisée). Il insiste, ainsi, sur le fait que comprendre une phrase c'est, en fait, la comprendre dans la situation où elle a été énoncée (donc comprendre une énonciation). Dans sa définition de la signification, l'intention du locuteur est primordiale. Elle intervient à deux niveaux : d'abord le locuteur a l'intention de produire certains effets puis l'auditeur doit reconnaître cette intention. Le problème est qu'on ne voit pas vraiment de quels effets il s'agit (est-ce la compréhension (uptake) d'Austin ou d'effets perlocutoires ?) Grice refuse que son modèle soit pris dans un sens psychologique. Cependant, en parlant d'intention, d'effets sur l'interlocuteur, de contexte ou situation d'énonciation, il touche à l'aspect relationnel donc plus psychologique du langage.

Le travail de Searle met bien cet aspect psychologique en relief. Dès le début de son exposé, il dit ne pouvoir faire de théorie sur le langage qu'en l'observant, en observant, par introspection, l'usage qu'il fait de sa langue maternelle. Il pense tirer ainsi, par abstraction un ensemble de règles qui pourraient s'appliquer à toute langue. En effet, bien que nous sachions parler une langue, nous ne sommes pas capables d'en fournir directement les règles puisque celles-ci sont inconscientes. Pour établir les règles de langage, il faut procéder ainsi, poser les conditions de réussite et d'échecs de certains actes puis formuler ces conditions en règles. Son

approche, bien que plus tournée vers la psychologie que celle d'Austin, est aussi plus claire, précise et systématique. L'approche de Searle est plus psychologique puisque pour différencier les actes illocutoires, il nous dit qu'il faut poser des principes de distinction tel que le but ou l'objet de l'acte, le rapport entre le locuteur et l'interlocuteur, le degré de l'engagement contracté par le locuteur, la différence de contenu propositionnel, la différence dans le rapport existant entre la proposition et les intérêts propres au locuteur ou à l'interlocuteur, les différents états psychologiques qui sont exprimés, la différence dans le rapport existant entre l'expression en question et le reste de la conversation.

L'étude sur le langage doit être, pour être correcte, sur le langage pris en contexte, tel qu'on le trouve dans la vie de tous les jours. Dans ce cas seulement, les phrases, les exemples reflètent l'intention du locuteur, ses buts.

De plus, Searle accepte la séparation entre sémantique et pragmatique mais insiste sur le fait qu'elles sont complémentaires et nécessaires, toutes deux, à l'étude de la langue. Le problème de cet ouvrage tient surtout à l'explication de la référence. On ne comprend pas bien si elle constitue un acte de langage en elle-même ou si elle n'en est qu'une partie. En ce qui concerne la différence entre illocutoire et perlocutoire, Searle parle d'obligations contractées pour ces premiers et d'effets pour les seconds. Il s'agit d'un vocabulaire psychologique mais qui a l'avantage d'être précis. L'intention du locuteur est, bien évidemment, présente dans l'étude des actes de langage mais elle diffère légèrement de celle de Grice puisque Searle ajoute la nécessité de la connaissance des règles de la part des interlocuteurs.

Enfin, les deux thèses d'Austin que Strawson réfute dans son exposé ont trait à la conventionnalité d'un acte de langage et à la notion de compréhension (uptake). Il accorde à Austin que certains actes sont conventionnels (au sens où l'on comprend ce mot généralement) mais pas tous. En fait, un acte est dit conventionnel au sens d'Austin s'il a la capacité d'être explicité par un performatif, donc d'être conventionnalisé. Cette réponse semble un peu décevante pour un modèle théorique.

Pour reconnaître un acte de langage, Strawson invoque des moyens qui vont plus loin que ceux d'Austin puisqu'il invoque notre connaissance de la situation du locuteur, de son attitude face à l'interlocuteur, de l'intention du locuteur au moment de l'énonciation et de ses manières.

Strawson modifie également la définition de signification de Grice. Sa reformulation est proche de celle de Searle bien qu'elle n'en soit pas identique. Ce qui importe pour Strawson est la reconnaissance de l'interlocuteur de l'intention du locuteur que l'interlocuteur reconnaisse son intention que l'interlocuteur pense que X. Il s'agit donc, ici, d'un problème de reconnaissance complexe d'une intention alors que ce qui gênait Searle avait plus trait aux règles, à leur aspect conventionnel que Grice n'avait pas pris en compte. La conventionnalité et la compréhension d'un acte sont liés, pour Strawson, dans le sens où si un acte n'est pas compris, il ne peut être réalisé. On doit donc l'expliciter afin de clarifier son intention complexe qui est liée à la production de l'acte.

Enfin, lorsque notre dernier auteur essaie de différencier l'acte conventionnel du non conventionnel, il se réfère aux règles linguistiques (conventionnel dans le sens de Searle) et à la nécessité ou non d'une réaction de la part de l'auditoire (les plus conventionnels n'ont pas besoin de cette réaction puisqu'ils forment une procédure à eux tous seuls) Ce dernier critère est un critère relationnel donc plus tourné vers la psychologie.

Ainsi, dès qu'on touche à la langue dans une optique pragmatique, dès qu'on étudie des énoncés en tant que paroles prononcées dans une certaine situation, on est obligé de prendre certains paramètres plus psychologiques, qui ont trait à l'aspect relationnel du langage. Si l'on ne le fait pas, l'étude menée ne sera ni complète ni précise.